

bioactualités ^{2/12}

LE MAGAZINE DU MOUVEMENT BIO

MARS



Moratoire sur les OGM: Prolonger maintenant, pérenniser plus tard Page 4

Arrêter les fraudeurs et stopper les fraudes bio Page 8

Troupeaux laitiers: Et l'élevage des veaux sous la mère? Page 12

L'alternative pour votre argent.

La Banque Alternative Suisse est spécialisée
dans le financement du secteur des énergies
renouvelables.



Pour une
véritable alternative:
T 021 319 91 00
www.bas.ch

social durable
alternative
solidaire équitable



®marque enregistrée par V. Neudorff GmbH KG
contient 3% phosphate ferrique

Nouvel appât biologique contre les limaces

- nouveau mode d'action
- attractivité élevée
- densité élevée d'appâts
- bonne tenue à la pluie



Andermatt
Biocontrol

Andermatt Biocontrol AG
Stahlermatten 6 · 6146 Grossdietwil
Telefon 062 917 50 05 · www.biocontrol.ch



Ihr Partner rund ums Ei • Le pro de l'œuf

Envolez-vous vers de nouveaux horizons...



...grâce à la production d'œufs « bio », qui
offre d'intéressantes opportunités de
plus-value dans l'agriculture !

**Nous cherchons des agriculteurs motivés à
démarrer avec la production d'œufs Bourgeon
et nous serions heureux que vous preniez
contact avec nous.**

EICO - 3008 Bern, 031 380 88 12 - daniel.meierhans@eico.ch



Sécurité

avec les composés minéraux UFA

gratuit 50 kg sel bétail par 100 kg de com-
posés minéraux UFA, jusqu'au 12.05.12

UFA 293	riche en phosphore, avec biotine naturelle
UFA 295	équilibré
UFA 197	riche en calcium
UFA 994	riche en magnésium
UFA 995	riche en sélénium, pour la démarrage
UFA 999	bacs à lécher
CAKEBLOC	Magnésium

ufa.ch

Dans votre
LANDI

ACTION

«Sans OGM» est aussi un argument commercial

Le moratoire sur les OGM dans l'agriculture suisse expirera le 27 novembre 2013. Depuis son entrée en vigueur il y a eu des recherches et des études – et on a pu voir qu'aucune variété transgénique utilisée ou en passe de l'être n'est actuellement en mesure d'apporter une quelconque plus-value à l'agriculture suisse. Au contraire: Une coexistence de variétés génétiquement modifiées et de productions sans OGM engendrerait pour l'agriculture d'énormes surcoûts qui toucheraient particulièrement l'agriculture biologique.

Les consommatrices et les consommateurs restent très critiques à l'égard des

plantes génétiquement modifiées. L'exclusion générale des manipulations génétiques est donc pour l'ensemble de l'agriculture suisse une chance commerciale qu'il s'agit de ne pas galvauder inconsidérément. La stratégie-qualité lancée par la Confédération dans le

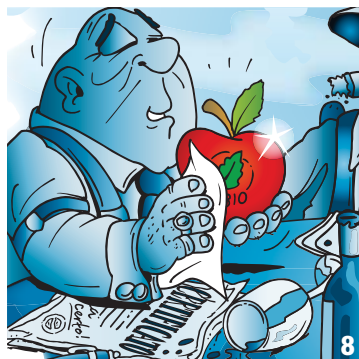
but d'asseoir notre leadership qualitatif exige des arguments de vente exclusifs qui nous permettent de nous démarquer de nos concurrents. L'exclusion des manipulations génétiques est un de ces arguments de vente exclusifs dont nous avons besoin. La production sans OGM nous permettra en effet non seulement de nous différencier des monocultures et des rotations culturales déficientes pratiquées dans les gros pays agricoles exportateurs, mais aussi de fournir de bonnes prestations environnementales.

Une production sans OGM contribuera aussi à renforcer la confiance des consommateurs dont nous avons besoin. La population réagit habituellement très fortement aux reportages sur les produits contaminés. On l'a bien vu l'année passée avec les concombres faussement accusés de transmettre les fameuses escherichia coli entérohémorragiques. Conséquence: Effondrement des ventes et pertes par millions pour l'agriculture. Nous ne pouvons donc tolérer aucun compromis sur les OGM. Voilà pourquoi il faut profiter de la politique agricole 2014-2017 pour ancrer le moratoire sur les cultures transgéniques dans la Loi sur l'agriculture ou dans la Loi sur le génie génétique.



Markus Ritter, Conseiller national PDC,
Producteur Bourgeon et Membre du Comité
de l'Union Suisse des Paysans

bioactualités



ICI ET MAINTENANT

4 Pour une agriculture suisse sans manipulations génétiques

Le moratoire suisse sur les OGM expirera dans une année et demie. Bio Suisse s'investit pour sa prolongation. Et pour une stratégie-qualité incluant le bannissement du «génie» génétique.

8 Quelles leçons tirer de la fraude bio découverte en Italie?

Après avoir démasqué une bande de faussaires en Italie, le mouvement biologique suisse doit lui aussi se demander comment faire pour éviter le plus possible de fraudes dans le commerce international des produits bio.

PRODUCTION

12 L'élevage des veaux sous la mère dans les troupeaux laitiers

Est-ce qu'il est possible à la fois de traire les vaches et de laisser les veaux téter? Oui. Des éleveurs bio suisses ont testé trois systèmes d'élevage des veaux sous la mère ou avec des vaches nourrices.

14 Un domaine viticole valaisan nommé Entreprise Climatique de l'année

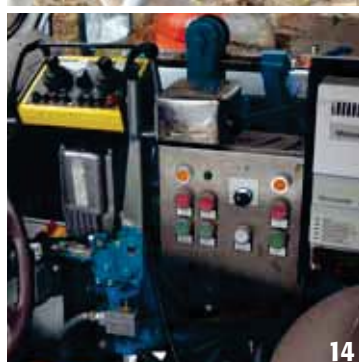
BIO SUISSE

15 «Bourgeon Gourmet»: s'inscrire maintenant

16 Au menu de l'Assemblée des délégués

RUBRIQUES

- 7 Conseils
- 22 Brèves
- 24 Agenda
- 24 Impressum
- 26 Le dernier mot
- 27 Petites annonces



Les portes se referment pour l'ingénierie génétique

Le moratoire suisse sur les OGM expirera fin 2013. Bio Suisse s'investit pour le faire prolonger car la coexistence des cultures transgéniques et non transgéniques sera forcément inapplicable. Cela a été démontré par la découverte en Suisse de plantes transgéniques de colza et d'arabette des dames ainsi que par d'autres exemples à l'étranger.

Les marchandises bio produites en Suisse sont exemptes de manipulations génétiques. De même que toutes les autres denrées fourragères et alimentaires cultivées en Suisse. Cela pourrait néanmoins changer puisque le moratoire sur les OGM sera levé à fin novembre 2013. Il sera donc à partir de là théoriquement possible de cultiver des plantes génétiquement modifiées (GM, transgéniques) pour autant qu'elles réussissent la laborieuse procédure d'homologation prévue par la Suisse.

Bio Suisse doute depuis longtemps que la coexistence de l'agriculture transgénique et de l'agriculture biologique soit possible parce que les distances de sécurité nécessaires devraient être très grandes. Et ce n'est qu'à la condition de les respecter qu'il serait possible d'exclure que les plantes bio soient pollinisées accidentellement par du pollen transgénique. Deux exemples survenus ces derniers mois montrent à quel point il est difficile d'éviter les pollinisations indésirables.

Une coexistence peu réaliste

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a communiqué en décembre 2011 que plusieurs plantes de colza transgénique ont été trouvées sur un remblai

de chemin fer près de Lugano. Les experts pensent que ces plantes proviennent vraisemblablement de graines tombées d'un wagon. Ces plantes de colza, enlevées depuis lors, étaient d'une variété de Monsanto autorisée dans l'UE pour les aliments fourragers mais dont la culture y est interdite.

L'OFEV a également communiqué en décembre que des plantes d'arabette des dames (arabette de Thalys ou fausse arabette, *Arabidopsis thaliana* en latin) avaient aussi été trouvées à proximité de trois instituts de recherches universitaires suisses. L'arabette des dames, utilisée par les chercheurs du monde entier comme plante modèle, est aussi chez nous une mauvaise herbe indigène.

«Ces découvertes ont confirmé nos avertissements: La coexistence est pratiquement impossible en Suisse puisqu'on n'arrive pas à contrôler totalement la dissémination des plantes génétiquement modifiées», commente Martin Bossard, le responsable des affaires politique de Bio Suisse. Et d'ajouter que cela est particulièrement valable pour le colza puisque ces plantes résistantes au gel poussent et se reproduisent très bien même en dehors des champs cultivés.

Un exemple de Bavière montre lui aussi à quel point il est difficile de séparer de l'agriculture normale celle qui cultive des plantes génétiquement modifiées. Un apiculteur amateur a en effet déposé une plainte parce que son miel contenait du pollen d'un maïs transgénique de Monsanto qui avait été cultivé dans le cadre d'un essai. Vu que ce maïs n'est pas autorisé comme denrée alimentaire dans l'UE, cet apiculteur considère que son miel ne peut plus être mis en vente et il demande des dommages et intérêts.

La Cour Européenne de Justice a examiné la plainte en septembre 2011. Elle a décidé que le miel qui contient involontairement du pollen de plantes génétiquement modifiées doit être considéré comme denrée alimentaire transgé-

nique et ne peut donc être commercialisé qu'avec une autorisation ad hoc. Le miel ne pourrait cependant pas recevoir cette autorisation vu que la variété de maïs de Monsanto en question n'est pas autorisée comme denrée alimentaire dans l'UE. Le miel ne peut donc pas être mis sur le marché. La Cour bavaroise de justice doit maintenant décider si l'apiculteur a droit à des dommages et intérêts. Elle se basera pour ce faire sur la loi allemande sur l'ingénierie génétique.

«Ces deux cas montrent clairement à quel point il serait impossible pour l'agriculture biologique suisse de continuer à garantir l'exclusion des manipulations génétiques à partir du moment où les premières plantes transgéniques seraient cultivées en Suisse», affirme Martin Bossard. Bio Suisse et les vingt autres membres du Groupe de travail génie génétique GTG sont donc en train d'élaborer une stratégie pour une Suisse sans OGM: La culture des plantes génétiquement modifiées doit être interdite à long terme (cf. interview page 5).

L'USP soutient l'interdiction des cultures GM

La lutte de Bio Suisse contre la culture de plantes génétiquement modifiées en Suisse est soutenue par l'Union Suisse

La motion Ritter demande la prolongation du moratoire

Le moratoire sur l'utilisation des OGM dans l'agriculture suisse prendra fin le 27 novembre 2013. Or les consommatrices et consommateurs suisses continuent de trouver qu'il est très important que l'agriculture reste exempte d'OGM – le Souverain avait donné en 2005 un signal politique important en acceptant l'Initiative stop OGM. Le conseiller national PDC saint-gallois et paysan bio Markus Ritter demande que le moratoire – de nouveau limité dans le temps – soit inscrit dans la loi sur l'agriculture ou dans la loi sur le génie génétique. Une motion allant dans ce sens a été déposée au Conseil national. Markus Ritter, qui fait partie du comité de l'Union Suisse des Paysans (USP), est considéré comme le futur successeur du président de l'USP Hansjörg Walter.

sja

Variétés transgéniques autorisées dans l'UE

L'UE autorise la culture de seulement trois variétés transgéniques: Un maïs Bt (pour autant qu'il n'y ait pas d'interdiction nationale), une pomme de terre pour l'industrie de la fécule, et enfin la lignée de maïs T25 dont il n'y a cependant pas de variétés disponibles pour la mise en culture.

On compte par contre au chapitre des aliments fourragers près de trente variétés de maïs, trois de soja, trois de colza et une de betterave sucrière.

Source:

www.transgen.de/zulassung/gvo

des Paysans (USP), qui s'engage elle aussi pour une prolongation du moratoire sur les OGM. «Si nous voulons appliquer de manière cohérente la stratégie-qualité, on ne peut pas en même temps renoncer inconsidérément à l'argument qualitatif «sans OGM»», explique Ursina Galbusera, la responsable du dossier à l'USP, pour justifier les efforts de son organisation.

Une agriculture totalement exempte de manipulations génétiques – y compris pour l'alimentation animale – serait un cas particulier en Europe et donc une chance pour les producteurs suisses de pouvoir se démarquer de la concurrence étrangère, surtout qu'il n'y a en ce moment aucune raison d'autoriser la culture de plantes génétiquement modifiées puisqu'il n'y a sur le marché aucune variété transgénique capable d'apporter



Photo: Claudia Frick

La découverte de plusieurs plantes de colza transgénique près de la gare de Lugano a clairement montré que la dissémination des OGM est incontrôlable.

Pour une stratégie-qualité qui exclut les manipulations génétiques

Bio Suisse continuera de soutenir l'approche qui consiste à prolonger l'actuel moratoire, mais son but est selon Martin Bossard, le Responsable des affaires politiques de Bio Suisse, d'obtenir une interdiction illimitée dans le temps des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agriculture.

bio actualités: L'Union Suisse des paysans veut prolonger le moratoire jusqu'en 2017. N'est-ce pas simplement repousser le problème à plus tard?

Martin Bossard: Des travaux de recherche actuels montrent que, vu la petitesse du territoire suisse, les manipulations génétiques n'apportent pas d'avantages identifiables mais des dépenses et des risques supplémentaires. Bio Suisse s'investit pour que l'agriculture suisse suive une stratégie-qualité qui exclut les manipulations génétiques et accorde un rôle important au bio. Nous sommes pour une large interdiction comme certains États de l'UE comme l'Italie, l'Autriche ou la Pologne la pratiquent déjà, mais nous soutiendrons la démarche s'il est de nouveau nécessaire de prolonger le moratoire pour des raisons de réalpolitik.

Et qu'est-ce que Bio Suisse fera si le moratoire n'est pas prolongé?

Nous travaillerions pour obtenir les conditions-cadres les plus strictes possible. En feraient par exemple partie de grandes distances entre les champs OGM et les autres cultures ainsi que les réserves naturelles («distances d'isolation»). Les culti-



Martin Bossard, responsable des affaires politiques de Bio Suisse.

vateurs d'OGM devraient aussi conclure des contrats avec leurs voisins ainsi que des assurances spéciales. Les importations de produits OGM ne devraient en outre être autorisées que si leur production est aussi autorisée en Suisse. Sinon, tolérance zéro! Les produits OGM devraient être étiquetés comme tels et il devrait y avoir la possibilité d'implanter des labels pour l'exclusion des OGM. Et que ce soit avec ou sans manipulations génétiques, il faut encourager les programmes de sélection biologique pour garantir la conservation de la biodiversité génétique.

Est-ce que Bio Suisse pense qu'il est possible de faire passer une interdiction durable? Et où une telle inscription doit-elle être inscrite?

Nous sommes en train de discuter différentes variantes avec le Groupe de travail génie génétique GTG: Nous pourrions envisager une initiative pour ancrer cette interdiction dans la Constitution. L'utilisation de l'ingénierie génétique dans l'agriculture pourrait aussi être interdite par la loi sur l'agriculture ou la loi sur le génie génétique. Une base constitutionnelle sera de toute façon nécessaire à long terme. La liberté économique s'oppose toutefois à ce genre d'interdictions totales, qui ne sont d'ailleurs pas totalement dépourvues de problèmes du point de vue des traités internationaux (OMC). Nous attendons donc avec la plus grande attention ce qui va se passer avec l'Union européenne, qui veut donner à ses États membres la possibilité de promulguer des interdictions générales sur leur territoire. La Suisse ne pourra pas se permettre de se retrouver reléguée à l'arrière-plan sur ce point.

Interview: Claudia Frick

La France introduit un label pour l'exclusion des OGM

En France, les produits végétaux produits sans utiliser d'organismes génétiquement modifiés (OGM) pourront être distingués par la mention facultative «sans OGM» à partir du 1er juillet. Cette mention facultative pouvait déjà être utilisée depuis 2004 pour les pousses de soja et le maïs.

La formule «nourri dans OGM» peut être utilisée pour la viande, tandis que pour les œufs, le lait et les produits animaux transformés ce sera «issu d'animaux nourris sans OGM».

Pour le miel, la mention sera «sans OGM dans un rayon de 3 km» si les ruches sont situées en tout temps à au moins 3 km de toute culture GM et si les éventuels aliments complémentaires des abeilles méritent la mention «sans OGM».

La France avait par ailleurs introduit en 1997 des dispositions pour la déclaration des denrées alimentaires transgéniques transformées.

LID/mp

des avantages économiques à l'agriculture suisse. «Par contre, la garantie de la séparation des flux de marchandises avec une valeur de tolérance de seulement 0,9 pour cent coûterait très cher», affirme Ursina Galbusera. Or ces coûts supplémentaires devraient en grande partie être supportés par les agriculteurs qui refusent de cultiver des OGM.

Sans compter que la très grande majorité des agriculteurs suisses devra de toute façon continuer de produire sans OGM, par exemple pour le label Suisse Garantie. Toutes les organisations professionnelles ont d'ailleurs inscrit le renoncement aux manipulations génétiques dans leur charte de qualité. «Nous sommes donc dans le même bateau que les producteurs



Photo: biofarm

L'Union suisse des paysans et Bio Suisse s'investissent pour la prolongation du moratoire sur les OGM afin qu'on puisse continuer de garantir que les produits agricoles suisses sont exempts d'OGM.

bio», souligne Ursina Galbusera. «Nous serions pris à la gorge par un beau scandale en cas de croisement involontaire ou de mélange accidentel des récoltes. La meilleure manière de s'en protéger est donc une interdiction nationale pure et simple de ces cultures.» L'USP ne veut cependant pas bannir irrévocablement cette technologie de notre pays, ajoute-t-elle: «Le moratoire ne concerne que l'agriculture et ne doit pas être inscrit dans la Constitution.»

Prolonger de quatre ans l'interdiction des cultures GM

Prolonger encore une fois l'actuel moratoire ne sera pas si simple sur le plan juridique car il a déjà été prolongé une fois. L'USP désire donc suivre une autre voie en abordant la question du moratoire

sur les manipulations génétiques dans le cadre de la politique agricole 2014-2017. «L'exclusion des OGM doit faire partie d'une stratégie-qualité cohérente qui doit être inscrite dans la loi sur l'agriculture», dit Ursina Galbusera pour expliquer l'idée sous-jacente. Il est donc maintenant du ressort des parlementaires d'introduire les bases légales nécessaires dans la loi sur l'agriculture ou dans la loi sur le génie génétique. La politique agricole 2014-2017 sera en effet débattue par différentes commissions au cours de la prochaine session printanière.

L'inscription d'une interdiction temporaire dans la Loi sur l'agriculture est une voie praticable aussi pour Bio Suisse. «Notre but reste cependant une interdiction illimitée», affirme Martin Bossard.

Bio Suisse veut une sélection végétale biologique

Interdire les manipulations génétiques ne sera cependant pas suffisant, dit Martin Bossard. Bio Suisse exige une sélection végétale vraiment biologique, car c'est la seule possibilité d'approvisionner le marché avec des variétés robustes et capables de s'adapter aux changements des conditions environnementales, qui ont besoin de peu d'engrais et peuvent être remultipliées par les paysans eux-mêmes. «La quasi-totalité de la sélection végétale actuelle s'oriente sur l'agriculture conventionnelle et la possibilité d'utiliser des engrais chimiques et des pesticides. Ces variétés sont de plus en plus mal adaptées à l'agriculture biologique», explique Martin Bossard. L'idée d'une sélection végétale biologique germe aussi dans d'autres pays européens. Les critères devant être respectés par la sélection végétale biologique viennent par exemple d'être définis avec l'aide de la Suisse avant d'être présentés à l'European Consortium for Organic Plant Breeding pour les faire reconnaître dans toute l'Europe. «Il est temps d'encourager la sélection végétale biologique aussi en Suisse», souligne Martin Bossard.

La conseillère nationale et paysanne bio Maya Graf a donc déposé en décembre 2011 un postulat où elle demande au Conseil fédéral de montrer comment la Suisse pense exploiter son avance internationale en matière de sélection écologique des semences et comment cela permettrait d'assurer la souveraineté alimentaire. Il s'agit en effet de mettre à profit l'avance de la sélection semencière suisse dans ce domaine tant qu'il existe encore des variétés à la fois productives et ne présentant aucun risque écologique.

Claudia Frick

L'UE a du mal avec la culture du maïs Bt

La culture de la variété de maïs Bt MON 810 est autorisée dans l'UE. Cette autorisation est valable pour tous les pays de l'Union, mais certains États en empêchent la culture en invoquant une clause de sauvegarde qui leur permet d'abroger l'homologation d'une variété si de nouvelles connaissances montrent que l'organisme génétiquement modifié (OGM) représente un risque pour la santé humaine ou pour l'environnement. La France et l'Allemagne ont ainsi interdit la culture du maïs Bt respectivement depuis 2008 et 2009. Le parlement européen a décidé en juin 2011 d'autoriser les États membres à interdire les plantes génétiquement modifiées sur leur territoire. La base légale correspondante n'ayant cependant pas encore été modifiée, la Cour Européenne de Justice (CEJ) a considéré en septembre 2011 les décrets nationaux comme illégaux. Elle a décidé que les États membres ne pouvaient interdire des cultures transgéniques autorisées par l'UE que s'il est possible de «prouver que l'aliment présente un risque pour la santé

humaine ou pour l'environnement». Le tribunal administratif français a donc annulé l'interdiction nationale de la culture du maïs Bt. Monsanto a cependant fait savoir à fin janvier 2012 qu'elle renonçait volontairement à vendre la variété de maïs transgénique MON 810 en France. La firme craint en effet un moratoire sur la culture qui pourrait se baser sur une nouvelle clause de sauvegarde introduite dans le droit agricole.

En plus de l'Allemagne, l'Autriche, la Grèce, le Luxembourg et la Hongrie ont aussi interdit la culture de la variété de maïs transgénique MON 810. Ce maïs Bt n'est vraiment apprécié qu'en Espagne, où ce maïs Bt résistant à la pyrale représentait en 2010 environ le quart de la surface de maïs (surface de maïs Bt en Espagne: 97'500 ha; à titre de comparaison, la suisse cultive 63'000 ha de maïs grain ou d'ensilage). Environ 15'000 ha de maïs Bt étaient cultivés en 2011 au Portugal, en Tchéquie et en Pologne.

Claudia Frick

Rumex: Affaiblir et arracher!

Le schéma de l'appareil racinaire du rumex montre pourquoi il aime le lisier et les herbages lacuneux – et il nous apprend ce qu'on peut faire contre cette véritable plaie à part l'arracher. Bien connaître le caractère de cette plante permet de mieux lutter contre elle et de réfléchir pour économiser les efforts corporels.

La lutte contre les rumex est un véritable défi pour bien des fermes bio. C'est un dur travail qui prend du temps. Les rumex sont pour longtemps une nuisance une fois qu'ils ont pu s'implanter et grainer. Quand on arrache les rumex, le regard ne doit pas seulement chercher le prochain rumex mais aussi évaluer l'état du peuplement végétal de la prairie. Quelles plantes sont présentes? Sont-elles fortes? Quelle est la densité de la prairie? Les plantes prairiales sont-elles de fortes concurrentes? À quelle profondeur descendent leurs racines?

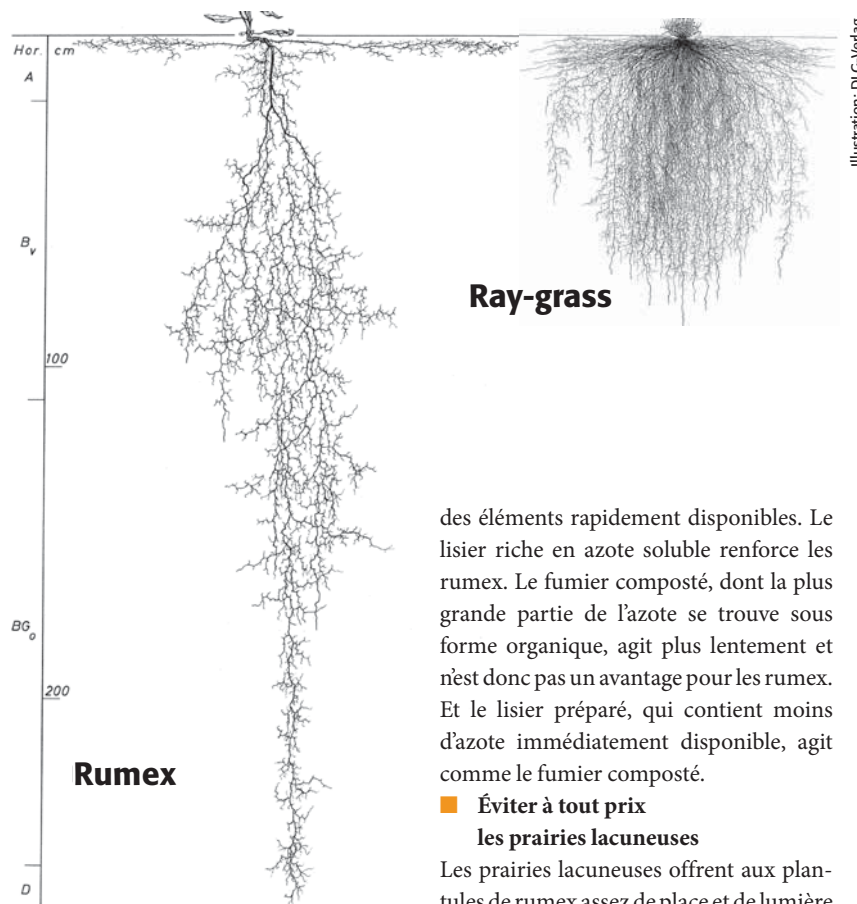
Pris pour lui-même, le rumex est une plante géniale. Ses rhizomes, ses grandes quantités de graines et son appareil racinaire lui permettent de survivre très longtemps au même endroit. Il ne faut donc pas seulement de la force musculaire pour arracher les rumex, mais aussi comprendre comment on peut les affaiblir chaque fois que c'est possible.

Le rumex a des racines superficielles...

Le schéma de son appareil racinaire en dit long sur le rumex. Celui-ci est tiré de l'atlas des racines de Lore Kutschera*, qui a déterré et dessiné le système racinaire de nombreuses plantes. Les racines du rumex s'étendent superficiellement à l'horizontale pour absorber le plus possible d'eau et d'éléments nutritifs de la toute première couche du sol. Si la surface du sol contient beaucoup d'éléments nutritifs rapidement disponibles, les rumex en profitent pour se développer très fortement.

...et plus profondes que celles des graminées intensives

Et en même temps le rumex s'enracine plus profondément que la plupart des graminées intensives, dont les racines ne descendent que jusqu'à 60 ou 80 cm. Si le sous-sol contient de l'azote, le rumex peut donc l'absorber facilement et souvent sans



aucune concurrence. Et une petite partie de ses racines descend si profond qu'elles trouvent de l'eau même quand il fait très sec.

Le rumex est donc capable de s'enraciner puissamment aussi bien superficiellement que profondément dans le sol pour y puiser de l'eau et des éléments nutritifs. Alors, comment faire pour affaiblir une plante aussi polyvalente que celle-ci?

■ Créer la concurrence et favoriser les graminées

Les schémas des appareils racinaires montrent clairement que l'herbe colonise les 50 premiers centimètres du sol beaucoup plus intensivement que le rumex. Les prairies qui contiennent de nombreuses graminées puissantes arrivent bien à concurrencer les rumex, dont les plantules peinent en outre à s'imposer face à une forte concurrence des racines de graminées.

■ Engrais: Fumier mûr, lisier préparé

La partie superficielle du système racinaire des rumex leur permet de profiter

des éléments rapidement disponibles. Le lisier riche en azote soluble renforce les rumex. Le fumier composté, dont la plus grande partie de l'azote se trouve sous forme organique, agit plus lentement et n'est donc pas un avantage pour les rumex. Et le lisier préparé, qui contient moins d'azote immédiatement disponible, agit comme le fumier composté.

■ Éviter à tout prix les prairies lacuneuses

Les prairies lacuneuses offrent aux plantules de rumex assez de place et de lumière pour grandir. Dans une prairie, une lacune en surface implique aussi une lacune en profondeur. Les éléments nutritifs sont moins absorbés et risquent de s'accumuler dans les couches profondes du sol. Or les racines des rumex adorent ces éléments nutritifs qui se trouvent entre 50 et 150 cm de profondeur.

■ Plantes à racines profondes contre rumex

Les prairies sur sols profonds ont aussi besoin de plantes à racines profondes pour que les rumex ne restent pas sans concurrence dans les couches profondes du sol. On mentionnera par exemple le pissenlit et la luzerne.

Partir à la chasse aux lampés en empoignant sa bêche à rumex est nécessaire, mais il faut toujours avoir des graines d'herbe pour les répandre dans les lacunes. Et le lisier est un mauvais engrais pour les prairies lacuneuses car il ouvre tout grand la porte aux rumex.

Niklaus Messerli, École Bio / Inforama Rütli, Zollikofen

* Kutschera, Lore. Wurzelatlas mitteleuropäischer Ackerunkräuter und Kulturpflanzen. Frankfurt am Main 1960, DLG-Verlag (Tome 1 de la série des Wurzelaltas; épuisé)

Fraude bio en Italie: Quelles conséquences en tire Bio Suisse?

Le scandale des fausses denrées bio qui touche le grossiste véronais Sunny Land échauffe les esprits depuis décembre 2011. Et les faux certificats bio semblent être faciles à obtenir en Chine. Faut-il de meilleurs contrôles? Bio Suisse préconise des contrôles beaucoup plus basés sur les risques et a incité l'Office fédéral de l'agriculture à ouvrir un service d'alerte pour les cas suspects concernant les marchandises importées.

Lorsque la police a arrêté sept personnes à Vérone au début décembre pour fraude sur produits bio, l'ensemble de la scène bio européenne a entendu sonner le tocsin. Le grossiste véronais Sunny Land semble avoir pratiqué la fraude en grand pendant trois ans avec l'aide d'une bande de faussaires (pour les détails, cf. l'encadré ci-dessous). Selon les premiers articles de presse, Sunny Land et d'autres sociétés auraient vendu et livré en Allemagne, en Autriche et en France jusqu'à 700'000 tonnes de produits conventionnels roumains en les faisant passer pour bio. Ces chiffres semblent toutefois trop élevés à la lumière des dernières découvertes et seraient nettement plus faibles, comme nous l'a confirmé sur demande Patrik Aebi de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Les chiffres précis ne sont pas encore connus.

Selon la police italienne, des contrôleurs italiens corrompus qui ont établi de faux certificats bio pour falsifier la déclaration des lots de marchandises conventionnelles roumaines sont impliqués dans ce cas de fraude. Sunny Land possédait aussi une reconnaissance commerciale de Bio Suisse. On ne sait pas encore si les produits livrés en Suisse par Sunny Land étaient falsifiés ou pas. Il y a encore quelque 600 tonnes de blé fourrager et panifiable dans les silos suisses. «Les marchandises sont tout d'abord interdites de commercialisation bio pour trois mois par les autorités», explique Hans Ramseier, le responsable de Bio Suisse pour la garantie et le développement de la qualité. «La probabilité que les marchandises livrées en Suisse soient conformes aux exigences de Bio Suisse reste très élevée.» Il n'y a jusqu'ici aucun indice qu'il en aille autrement.

Toutes les analyses de résidus ont fourni des résultats négatifs, un contrôle supplémentaire effectué immédiatement n'a découvert aucune irrégularité dans la traçabilité des flux des marchandises et les listes officielles et officieuses de marchandises falsifiées qui circulent un peu partout n'ont jusqu'ici révélé aucune livraison en Suisse. On ne peut cependant pas encore exclure totalement que des marchandises Bourgeon ait été touchées par la fraude.

«On peut compliquer les fraudes, pas les empêcher»

Ce scandale et les incertitudes qu'il suscite échauffent les esprits et posent une fois de plus la question de la qualité de la protection des marchandises biologiques étrangères contre les menées des faussaires. Les clients sont d'ailleurs particulièrement sceptiques à l'égard des produits provenant de pays comme la Roumanie ou la Chine. Les médias sont depuis le scandale Sunny Land truffés de rumeurs sur les producteurs chinois de soja qui peuvent se procurer sans problème des faux certificats bio une fois qu'ils sont passés par un organisme étatique de contrôle.

Et comment Bio Suisse s'assure-t-elle que le soja et les céréales provenant de Chine ou de Roumanie sont réellement bio? L'enjeu n'est pas insignifiant puisque 60 % des importations de soja proviennent de Chine et 17 % de Roumanie. «Nous ne nous basons pas sur des certificats pour octroyer la reconnaissance Bourgeon aux marchandises importées», souligne Hans Ramseier. Les papiers douteux de ce genre établis par des organismes non reconnus n'ont donc aucune chance de passer la rampe pour la reconnaissance des importations vers l'Europe. «Ce qui est déterminant pour nous, ce sont les résultats réels des contrôles effectués dans des entreprises réelles par des organismes de contrôle dignes de confiance ainsi que la documentation et le contrôle intégral

Arrestation d'une bande de faussaires en Italie

La police financière italienne a fait arrêter en décembre 2011 à Vérone sept personnes qui avaient falsifié de 2007 à 2009 la déclaration de denrées fourragères et alimentaires conventionnelles provenant de Roumanie, de Bulgarie et d'Italie pour en faire des produits bio qu'elles avaient revendus plus cher. La police avait alors annoncé un total de 700'000 tonnes de marchandises falsifiées d'une valeur de 220 millions d'euros, surtout du maïs fourrager, du blé fourrager, du soja, du tournesol et du blé panifiable. Les dernières découvertes laissent penser que la quantité serait nettement plus petite. Des sociétés écrans semblent avoir permis à la bande de faussaires, qui se voit accusée de machinations mafieuses, d'effacer la provenance des marchandises en émettant de fausses factures et de faux certificats. Ont été arrêtés notamment les patrons des groupes agroalimentaires impliqués Sunny Land, Sona et Bioitalia ainsi que des employés de l'organisme de certification italien impliqué «Suolo

e Salute». La police a enquêté dans une trentaine d'entreprises au total. Bio Suisse a réagi immédiatement après ces arrestations en bloquant tous les produits de la société Sunny Land, qui bénéficiait d'une reconnaissance commerciale de Bio Suisse. L'enquête sur les détails de la fraude est toujours en cours, et Bio Suisse pense que les enquêtes menées par les autorités italiennes pourraient durer encore des mois. À la mi-février, la fédération bio italienne Federbio s'est constituée partie civile dans la procédure pénale lancée contre les fraudeurs. Bio Suisse soutient idéalement la démarche: «Ce cas de fraude a eu des répercussions sur l'ensemble de l'agriculture biologique, et nous aussi avons été escroqués et lésés», résume la porte-parole de Bio Suisse Sabine Lubow. Il est douteux que Bio Suisse continue de travailler avec l'organisme de contrôle italien impliqué «Suolo e Salute»: «Nous sommes en train d'y réfléchir», conclut Lubow.

kat

des flux des marchandises depuis les producteurs agricoles jusqu'aux importateurs en Suisse.»

Par exemple, Bio Suisse travaille justement pour le commerce avec la Chine depuis des années avec le même organisme de contrôle internationalement reconnu. Les importations de céréales panifiables et le soja proviennent exclusivement d'un petit nombre de sociétés sélectionnées et reconnues. Bio Suisse a donc collaboré en 2011 avec seulement 11 exploitations chinoises, trois organismes de contrôle et trois exportateurs. «Pour les pays comme la Chine, les flux des marchandises doivent être absolument transparents et compréhensibles», souligne Ramseier en ajoutant que c'est la seule possibilité de garantir au mieux l'authenticité de la marchandise. «Il est cependant impossible d'éliminer totalement les fraudes et les tentatives de fraudes», fait remarquer Ramseier. Il est donc d'autant plus important de compliquer le plus possible les fraudes avec des systèmes de contrôles sûrs et sans lacune.

Améliorer les échanges d'informations

Paul van den Berge, le président de la Commission de labellisation des importations (CLI) de Bio Suisse, est bien du même avis: «Même le meilleur système de contrôle ne peut pas garantir une sécurité absolue», souligne-t-il. Il faudrait pour cela surveiller les organismes de contrôle et les agriculteurs 24 heures sur 24. «Mais notre système de contrôle est très bon et permet de prévenir la très grande majorité des éventuelles tentatives de fraude.» Van den Berge pense cependant que des améliorations sont encore possibles sur certains points comme les échanges d'informations entre les organismes de certification, car «bien qu'officiellement accrédités, ces sociétés privées sont en concurrence les unes avec les autres.» Les transferts de données entre les organismes de contrôle ne sont donc pas toujours optimaux, ce qui simplifie la dissimulation des tentatives de fraude chez les intermédiaires.

Or le commerce des céréales implique souvent plus d'une dizaine d'intermédiaires différents, ce qui facilite les dissimulations si la déclaration d'un lot a été falsifiée par des faussaires. Van den Berge: «Une surveillance étatique plus stricte des organismes de certification dans les différents pays aiderait bien sûr à mieux prévenir les cas de fraude et à les découvrir plus rapidement.» Le recensement précis des quantités récoltées et l'établissement



CLIN D'ŒIL

Beat Sigel

de certificats quantitatifs permettraient aussi d'éviter à quelques détails près les «multiplications miraculeuses» des produits bio dans la chaîne de commercialisation. Le principal est cependant que la fraude de Sunny Land ait finalement été démasquée, car cela montre que les fraudes importantes pratiquées en Europe finissent toujours par être découvertes et poursuivies.

Les cas de fraude sont-ils en augmentation?

Beate Huber, experte en fraudes à l'Institut de recherche de l'agriculture biologique

(FiBL), souligne elle aussi la nécessité d'améliorer sur le plan international l'assurance-qualité et les échanges d'informations entre les organismes de certification. Elle a créé il y a quatre ans avec d'autres l'Initiative anti-fraude (Anti Fraud Initiative) pour améliorer les contrôles et découvrir les combines le plus vite possible. «Les fraudes doivent être prises au sérieux dans le commerce international des marchandises bio», dit Huber.

Les cas de fraude sont toutefois très rares dans le commerce bio, et leur nombre n'a pas augmenté ces dernières années. Elle estime que les chiffres restent

stables – et souligne que des irrégularités n'apparaissent en gros que dans 5 % de l'ensemble des contrôles. Et encore, il ne s'agit généralement pas de tentatives volontaires de fraude mais le plus souvent de documents simplement incomplets ou remplis n'importe comment. «Les contrôles se déroulent correctement et sans problème dans la très grande majorité des cas, et la qualité et la sécurité des produits ne doit absolument pas être remise en question.»

Il y a des fraudes dans tous les secteurs

Les fraudeurs n'ont selon Huber pas de mode opératoire systématique: «Tous les cas sont différents.» Les tentatives de fraude touchent d'ailleurs tous les secteurs de l'agroalimentaire bio: oursons en gomme à mâcher, plantes aromatiques, carottes, aliments pour volailles d'engraissement – aucune branche n'est tou-

chée plus souvent que les autres, mais il y a des pays se font remarquer. Certaines recrudescences sont dues à la demande: «Si la récolte de poivre est maigre et que la demande est supérieure à l'offre, la tentation est grande de faire surgir de nulle part quelques tonnes de poivre bio supplémentaires», explique Huber. Avec sept personnes arrêtées et d'aussi grandes quantités en jeu, le scandale autour de Sunny Land est cependant exceptionnel pour l'Europe.

Tout revoir soigneusement en cas d'incohérence

Malgré les modes opératoires différents, les cas de fraude connus jusqu'ici présentent tout de même des points communs qui signalent des points faibles et montrent où cela vaut la peine de regarder en détail. «La situation est par exemple toujours délicate quand une entreprise agricole ou commerciale change

brusquement d'organisme de contrôle», explique Huber, car cela pourrait être une tentative de dissimuler quelque chose. Les échanges d'informations entre les différents organismes de contrôle ne sont en outre pas toujours suffisamment bons – surtout quand ils sont dans des pays différents. Ce fait a encore été confirmé dans le cas de Sunny Land: La société a changé d'organisme de contrôle alors qu'elle avait déjà des problèmes avec les autorités italiennes, et le nouveau n'a pas été suffisamment informé du cas par le précédent malgré ses demandes répétées. «Les échanges fonctionnent en général bien à l'intérieur d'un même pays», affirme Huber, qui ajoute que les normes de qualité des organismes de certification doivent cependant s'améliorer pour les activités entre plusieurs pays. «Une entreprise ne doit être acceptée que lorsque toutes les données sont disponibles et correctes.»

bioactualités



Le magazine du mouvement bio (agriculture, transformation, commerce). Paraît chaque mois avec deux numéros doubles (juillet et décembre). 24 à 32 pages pour des informations concises sur l'essentiel de la pratique.
Éditeurs: Bio Suisse et FiBL

☐ Je m'abonne à bio actualités: les 10 numéros annuels me coûteront Fr. 49.– (étranger: Fr. 56.–)

Nom

Prénom

Adresse

NPA/Localité

Date

Signature

Envoyer à Bio Suisse, éditions bioactualités, Margarethenstrasse 87, CH-4053 Bâle, Fax +41 (0)61 385 96 11, courriel edition@bioactualites.ch

On devrait en outre toujours dresser l'oreille dès qu'une entreprise se fait remarquer lors d'un contrôle, car «Il y a en effet une forte probabilité qu'une telle entreprise recommence plus tard à travailler de manière incorrecte et soit mêlée à un cas de fraude – en dépouillant les données des contrôles, un projet européen de recherche a clairement démontré cette correspondance», explique Huber (voir www.certcost.org). Et Sunny Land avait aussi déjà été mise brièvement sous embargo en 2009 à cause de certaines irrégularités, puis de nouveau autorisée un peu plus tard par Bio Suisse: Un traitement antiparasitaire interdit avait été fait à cause d'une erreur chez un sous-traitant de Sunny Land, et cette entreprise-là avait été sanctionnée et exclue. Il n'avait pas été possible de prouver une faute de Sunny Land elle-même.

Continuer de surveiller les données quantitatives

La transmission des marchandises d'un intermédiaire à l'autre est un des points délicats de toute chaîne de commercialisation. «Il faut bien surveiller les données quantitatives fournies par les intermédiaires», souligne Huber. En effet, les chargements doivent pouvoir être retracés en tout temps et en toute clarté jusqu'à l'entreprise agricole si on veut éviter que de grosses quantités de produits bio surgissent tout à coup du néant. Huber: «Cela fonctionne en général bien, mais on pourrait encore améliorer le système avec des vérifications croisées («cross-checks») entre les organismes de contrôle dont proviennent les marchandises.» Et des banques de données internationales sur

les quantités exactes en stock et en transit, consultables par les acteurs commerciaux concernés, permettraient d'améliorer la traçabilité des marchandises bio et donc de compliquer les machinations des fraudeurs. Bio Suisse va d'ailleurs ordonner de plus en plus de telles vérifications croisées.

L'amélioration continue des méthodes d'analyse contribue aussi à mettre fin aux agissements des faussaires. «En cas de soupçon, les analyses de résidus de pesticides fournissent des indications importantes», affirme Huber. Et les analyses isotopiques disponibles aujourd'hui révèlent la provenance géographique précise d'une denrée alimentaire.

Les importateurs exigent plus de transparence

Le cas Sunny Land irrite entre autres les importateurs suisses de denrées fourragères. «Je me sens floué», dit Peter Kretz, un des importateurs qui ont reçu des marchandises de Sunny Land. Le système de codage en vigueur réserve à Bio Suisse et aux organismes de contrôle l'identité de chaque acteur de la chaîne de commercialisation, et Kretz exige maintenant de Bio Suisse une transparence totale: «J'aimerais savoir de quelle exploitation mes céréales proviennent», dit-il en affirmant que sa demande est soutenue par les moulins fourragers.

L'experte en fraude Beate Huber est aussi d'avis que la maximalisation de la transparence permettrait de mieux prévenir les fraudes: «Cela simplifierait la découverte des fraudes, et les moulins devraient pouvoir savoir de quelles fermes roumaines ou chinoises leurs céréales proviennent», trouve Huber.

Bio Suisse est d'avis qu'il est dans l'intérêt et de la responsabilité propres des importateurs d'exiger eux-mêmes cette transparence de leurs fournisseurs. «Pour nous c'est la garantie de la traçabilité des flux des marchandises qui est décisive, et nous n'avons ni la compétence ni intérêt à dicter ce que les contrats entre les partenaires commerciaux doivent régler», explique Hans Ramseier à ce propos.

Finalement, si le but est de mettre fin aux agissements des faussaires, il serait judicieux de créer un point de contact centralisé où les importateurs et les commerçants pourraient signaler les cas suspects. bio.inspecta a déjà mis sur pied un tel point de contact pour les cas douteux dans les entreprises suisses et vérifie les cas annoncés. «Un service de ce genre devrait être créé à l'OFAG pour les importations», dit Ramseier. «Nous l'avons déjà

Denrées fourragères placées sous embargo

Selon l'OFAG, les importateurs suisses ont commandé au total environ 5'000 tonnes de denrées fourragères à Sunny Land. On ne sait toutefois pas encore s'il s'agit de marchandises falsifiées. «Les marchandises sont toujours suspectes», dit Patrik Aebi, responsable de la promotion de la qualité et des ventes à l'OFAG. Leur commercialisation en bio est donc toujours interdite. Les denrées fourragères ont entre-temps été analysées. Leur qualité étant en ordre, elles peuvent être vendues comme denrées conventionnelles. Les produits alimentaires Bourgeon concernés sont des graines de tournesol à huile ainsi que du blé panifiable.

Selon le porte-parole de la Migros, son secteur alimentaire n'a pas été touché par le scandale. Elle a bien un produit à base de panure de Sunny Land, mais des vérifications auraient cependant montré que tout avait été fait correctement du côté du fournisseur. Et selon le directeur de Bio Partner Schweiz AG Andreas Jiménez, le grossiste bio n'a pas non plus commandé de marchandises aux commerçants italiens soupçonnés de fraude et a de toute façon demandé des éclaircissements à tous ses fournisseurs. Il n'est d'ailleurs selon Jiménez toujours pas prouvé que des marchandises falsifiées soient entrées en Suisse.

kat

proposé et nous serions heureux que cela soit mis sur pied.»

Les «bonnes» entreprises devraient être récompensées

L'experte en fraude Beate Huber souligne cependant que les cas de fraudes sont rares dans le secteur bio. «Nonante-cinq pour cent font toujours tout correctement lors des contrôles et n'attirent jamais notre attention», affirme Huber. Elle plaide en faveur d'un allègement des contrôles pour ces élèves modèles: «Au lieu de les contrôler chaque année, on pourrait se contenter de faire des pointages.» Ce qui permettrait de se concentrer sur les entreprises que les contrôles ont signalé à notre attention.

Cette approche est aussi accueillie favorablement et encouragée par Bio Suisse: Le projet «Contrôles basés sur les risques» veut justement soulager les entreprises qui travaillent correctement et compenser en faisant davantage de contrôles non annoncés ou supplémentaires dans les entreprises à risques.

Katharina Truninger

Conséquences moins terribles que prévu

Les réactions des consommateurs suisses de produits bio au sujet du scandale autour de Sunny Land ont été moins violentes que ce à quoi on s'attendait. Selon son porte-parole Urs Meier, la Coop a eu peu de questions au sujet de la provenance des produits bio. Le téléphone a par contre chauffé chez un meunier qui n'était pourtant pas concerné lui-même: «Cela préoccupe les gens. Nous avons eu énormément de questions, surtout au sujet des céréales panifiables», dit ce meunier qui désire garder l'anonymat. Les paysans bio qui achètent chez lui des céréales fourragères ont posé nettement moins de questions, et la demande n'a heureusement pas diminué.

kat

Traire les vaches et laisser les veaux téter: Ça marche?

Pour un veau, la manière la plus naturelle de s'alimenter est assurément de téter le pis de sa mère. Mais peut-on alors encore traire la vache? On peut. Et il existe trois systèmes de base pour la production laitière avec élevage des veaux sous la mère ou avec des vaches nourrices. Certains paysans bio ont testé ces systèmes et une équipe du FiBL a recueilli ces expériences.

Toujours plus d'agriculteurs aimeraient ne pas devoir séparer les veaux de leurs mères après la naissance, le but étant d'offrir aux veaux et aux vaches la possibilité de se comporter aussi naturellement que possible.

De nombreuses études montrent que l'élevage des veaux des vaches laitières avec la mère ou une nourrice présente de nombreux avantages: Les veaux engraisseraient mieux, sont le plus souvent en meilleure santé, ont un meilleur comportement social et se têtent nettement moins les uns les autres que ceux qui sont nourris au biberon.

Et l'allaitement des veaux ne nuit pas à la santé des mamelles. Et on peut aussi s'épargner quelques travaux comme réchauffer le lait, abreuver les veaux et nettoyer les bidons.

L'élevage des veaux sous la mère ou avec des vaches nourrices est à la fois sympathique et respectueux des animaux, mais il est exigeant pour les éleveurs parce qu'il faut bien observer ses bêtes tous les jours et pouvoir adapter individuellement le système en cas de besoin. Ce suivi fonc-

tionne d'autant mieux qu'il est assuré par une seule et même personne.

Un groupe de fermes biodynamiques a essayé différents systèmes pendant quatre ans, et ce travail a débouché sur une fiche technique (en allemand, disponible sur www.shop.fibl.org sous le titre «Muttergebundene Kälberaufzucht in der Milchviehhaltung», n° de commande 1575) réalisée avec le FiBL et avec d'autres fermes bio. Il y a trois systèmes principaux:

1. Les veaux vont vers leur mère deux fois par jour avant ou après la traite.
2. Les veaux sont plusieurs heures par jour ou tout le temps avec leur mère.
3. Les veaux ne restent qu'environ deux semaines avec leur mère puis sont mis avec une nourrice qui n'est pas traitée mais élève entre deux et quatre veaux.

Système n° 1: Limiter la tétée

Le plus fréquent est le système n° 1. Il est tout naturel que les vaches et les veaux ne soient pas tout le temps ensemble: Même dans les troupeaux sauvages on voit fréquemment se former des groupes

de veaux qui vivent de leur côté en étant surveillés par un taureau ou une vache, les mères allant quatre à cinq fois par jour vers leurs veaux pour les allaiter.

Une difficulté de ce système est que la plupart des vaches ne donnent pas bien leur lait pendant la traite si elles savent que leur veau doit encore venir téter. On peut résoudre ce problème en faisant téter le veau avant de traire la vache ou en laissant non seulement son propre veau mais aussi d'autres veaux plus âgés venir téter la vache après la traite de manière à bien lui vider la mamelle. Les mères de ces autres veaux plus âgés peuvent donc de nouveau être traitées complètement. Toutes les mères des plus jeunes veaux sont donc en même temps nourrices pour les veaux plus âgés. La plupart les laissent téter quand leur propre veau est aussi là et si les autres têtent depuis derrière. Cette combinaison de vaches laitières, mères et nourrices pour l'élevage des veaux permet de recommencer à traire à fond les vaches à partir de la sixième semaine après le vêlage tout en élevant les veaux jusqu'à l'âge de trois ou quatre mois auprès d'une vache. Les veaux restent donc plus longtemps que les vaches dans le «groupe d'allaitement». Signalons encore que ce système ne fonctionne bien que si les vêlages sont répartis sur toute l'année.

Système n° 3: Allaitement sans traite complémentaire

Le troisième système, l'élevage complet des veaux par des nourrices, est celui qui convient le mieux pour les troupeaux avec vêlages saisonniers: On choisit chaque année après les vêlages autant de vaches nourrices qu'il en faut pour élever tous les veaux. Les nourrices élèvent pendant l'été chacune deux à quatre veaux dans un pâturage séparé et ne sont pas traitées pendant cette période mais peuvent l'être de nouveau après le sevrage des veaux ou pendant la prochaine saison.

Il est particulièrement important avec ce système de bien s'occuper des bêtes

Le cadre juridique

Il n'y a pas de loi sur l'élevage sous la mère des veaux des vaches laitières, mais les lois sur la production laitière, la loi sur les denrées alimentaires et la loi sur la protection des animaux effleurent cette pratique:

- Ordonnance du DFE réglant l'hygiène dans la production laitière (OHyPL, RS 916.351.021.1), art. 8: «Seul peut être livré le lait de qualité irréprochable dont la composition n'a pas été modifiée et issu d'animaux en bonne santé.» Et: Ordonnance du DFI sur les denrées alimentaires d'origine animale, RS 817.022.108, art. 26: «Le lait est le produit de la traite complète d'une ou de plusieurs vaches régulièrement traitées.»
- Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn, RS 455.1), art. 4: «Les

animaux doivent pouvoir exprimer le comportement d'occupation propre à l'espèce en relation avec la prise de nourriture.»

- Interprétation: Le meilleur moyen de garantir un comportement d'occupation propre à l'espèce en relation avec la prise de nourriture est de laisser les veaux téter leur mère. Si l'allaitement des veaux provoque une modification de la teneur en graisse du lait récolté par la traite, l'Ordonnance sur l'hygiène dans la production laitière ne peut pas être respectée pour cette vache qui allaite, mais si son lait est mélangé dans le tank avec le lait de vaches qui n'allaitent pas, le lait aura globalement des teneurs tout à fait normales et pourra être livré.

asp



Photos: Silvia Ivemeyer

Vaches et leurs veaux dans l'aire d'attente.

pour éviter l'ensauvagement des veaux et les blessures aux trayons des vaches nourrices. Le mieux est de graisser les trayons chaque jour.

Système n° 2: Contact illimité entre la mère et son veau

Bien qu'il semble au premier abord être le plus simple et le plus naturel, le deuxième système n'est pratiqué que par un petit nombre d'éleveurs. Le problème est que les veaux, quand ils sont tout le temps avec la mère, boivent souvent tellement de lait que les vaches n'en ont presque plus à donner lors de la traite. Or les veaux ne peuvent pas digérer une telle quantité de lait et ont souvent des diarrhées qui sont en général inoffensives mais représentent un gaspillage de lait.

Ce système ne fonctionne bien que lorsque les mères sont aussi nourrices pour les veaux plus âgés. Les veaux aiment en général essayer de téter plusieurs vaches, mais les vaches n'acceptent généralement pas bien les autres veaux même si ça varie de l'une à l'autre. Les vaches laissent en général d'autres veaux téter quand elles sont immobilisées par le cornadis. Il s'agit alors de bien observer qui tète qui. Dès qu'un veau plus âgé (à partir de quatre semaines) tète bien une autre vache que sa mère, celle-ci peut retourner dans le troupeau des vaches qui sont seulement traites. Ce veau se servira donc auprès des mères des plus jeunes veaux. Les mères donnent donc ainsi parfois tout leur lait

aux veaux, mais à plusieurs veaux et seulement pendant quatre semaines. Il faut cependant les faire passer tous les jours deux fois par la salle de traite et – si nécessaire – les traire et les contrôler.

Bien contrôler ce qui se passe

Les éleveurs qui aimeraient changer leur

manière d'élever les veaux devraient commencer par se renseigner soigneusement et visiter plusieurs fermes qui pratiquent déjà une de ces méthodes pour identifier le système qui conviendra le mieux à leur propre ferme.

Anet Spengler Neff et Silvia Ivemeyer, FiBL

La vache Salers ne permet rien d'autre

Encore peu répandu dans les troupeaux laitiers suisses, l'élevage des veaux sous la mère ou avec des vaches nourrices n'est pratiqué que par quelques pionniers comme la ferme Brüederhof à Dällikon ZH, qui pratique l'élevage sous la mère depuis 25 ans.

L'élevage sous la mère est par contre de longue tradition chez les éleveurs français de la race Salers, dont les vaches possè-

dent un instinct maternel si développé qu'elles ne se laissent traire que si leur veau a d'abord tété. Cette méthode fait donc partie de la production AOP (appellation d'origine protégée) du fromage au lait cru «Tradition Salers». – Et l'élevage sous la mère peut même servir d'argument de vente.

asp/si

Pour en savoir plus:
www.aop-salers.com



Photo: B. Navez/GNU

Instinct maternel prononcé: Vaches de la race Salers.



Les vignerons Jacques et Marion Granges ont reçu leur prix des mains de Christoph Fankhauser.



Jacques Granges doit pouvoir faire une partie des travaux depuis le tout-terrain transformé en bonne à tout faire électrique.

Photos: Stephan Jaun

Vins excellents et énergies renouvelables

Bio Suisse a décerné son prix «Entreprise Climatique de l'année» au Domaine de Beudon à Fully VS. Pour diminuer les émissions de CO₂, Marion et Jacques Granges se sont équipés de traction et de machines électriques utilisant du courant produit par leur propre petite centrale hydraulique.

Quand on remonte la vallée du Rhône depuis Martigny, on peut remarquer sur le côté gauche, en-dessus de Fully, un domaine viticole pas comme les autres. Situées 300 mètres plus haut que le fond de la vallée, les vignes pentues du domaine de Beudon s'accrochent sur un rocher accessible uniquement à pied ou par un petit téléphérique privé. Une fois en haut, on se trouve dans un vignoble parsemé de parcelles de plantes aromatiques pleines de papillons de toute sorte.

Voilà maintenant 40 ans que Jacques et Marion Granges cultivent ensemble leur domaine viticole avec beaucoup de travail manuel et d'amour pour la nature. Ils cultivent leurs vignes en biodynamie, ne rajoutent pas de sucre pour la vinification, n'utilisent que les levures naturelles du domaine et renoncent à toute filtration et clarification. Cette méthode permet au terroir de s'exprimer librement et a valu à Jacques et Marion Granges toute une série de médailles dans les concours internationaux.

Centrale hydraulique pour le domaine et 20 ménages

Le Domaine de Beudon est aussi remarquable pour sa protection du climat. Les Granges ont remis en état l'ancienne petite centrale hydraulique du domaine en 1980 et l'ont agrandie dans les années nonante pour lui faire produire jusqu'à 190'000

kWh par année. Leur centrale approvisionne en électricité le domaine et une vingtaine de ménages. Les énergies renouvelables mises en œuvre comprennent aussi un chauffage à bois et des capteurs solaires thermiques.

Et pourtant Marion et Jacques Granges voulaient en faire encore plus pour la protection du climat. Ils en avaient marre de leur chenillard diesel notamment parce que cette «essoreuse à CO₂» devenait trop dangereuse dans les fortes pentes pour notre pionnier qui va sur ses 65 ans. Ils ont donc discuté avec Martin Schwarz, un ami ingénieur en machisme âgé de plus de 80 ans qui les avait déjà aidés en théorie et en pratique pour la technique hydraulique. Il a monté un moteur électrique dans une Suzuki 4 X 4, l'a équipée d'un treuil et d'une grue et a construit un «chariot d'interligne» qui est en fait un petit porte-outils électriques.

La Suzuki amène le chariot d'interligne en haut des vignes et le fait descendre et remonter entre les lignes avec le treuil pour effectuer les travaux. Se jouant de l'exiguïté des lieux, la grue qui équipe la Suzuki sert à déplacer le chariot d'interligne d'une ligne à l'autre puis dans la parcelle suivante. Certains travaux comme la fauche de l'herbe doivent même pouvoir être faits depuis le siège du conducteur du tout-terrain électrique grâce à des caméras placées sur le chariot d'interligne et

reliées à un écran et à un pupitre de commandes placés dans la jeep. Ce prototype révolutionnaire est en état de marche au Domaine de Beudon, où il attend le printemps pour son premier test pratique.

Diminution substantielle des émissions de CO₂

«Les va-et-vient des tracteurs sont une des principales sources d'émissions de CO₂ de la viticulture», dit Christoph Fankhauser, responsable des questions climatiques à Bio Suisse. «Marion et Jacques Granges ont pu améliorer le bilan climatique de leur domaine en remplaçant le diesel par de l'électricité hydraulique produite par le domaine.» Sans compter que le domaine réduit depuis longtemps au strict minimum nécessaire les intrants comme le lait maigre, les infusions de plantes, le soufre et le cuivre.

Tous ces efforts ont convaincu le jury lors du choix de l'«Entreprise Climatique de l'année de Bio Suisse». Christoph Fankhauser a récemment remis lui-même son prix au couple des Vignes dans le Ciel: Marion et Jacques Granges ont reçu un bon pour un audit climatique par les experts climatiques du FiBL, par exemple pour établir un bilan climatique complet, et Bio Suisse assure les relations publiques.

Stephan Jaun

Produits Gourmet: c'est maintenant qu'il faut s'inscrire

Cette année, le concours des distinctions de qualité pour l'attribution du «Bourgeon Gourmet» concernera le poisson ainsi que les produits de boulangerie et de charcuterie. Le jury se prépare à juger une vaste palette de produits. Nouveauté au programme: La fête de remise des prix sera un événement particulier qui précédera le BioMarché de Zofingue.

Les produits Bourgeon se déclinent au superlatif: La plus haute qualité bio, les saveurs les plus authentiques. Voilà pourquoi Bio Suisse distingue chaque année les meilleures productions à l'intérieur de certains groupes de produits.

Après les produits à base de fruits, de légumes et de céréales de l'année passée, cette fois c'est les produits frais, de boulangerie et de charcuterie qui sont en lice (cf. encadré «catégories de produits»).

Les gagnants ne recevront cependant pas les certificats pour leurs produits «Bourgeon Gourmet» pendant le BioMarché de Zofingue mais lors d'un événement préalable spécialement organisé. Les produits primés seront comme avant présentés au public au stand de Bio Suisse au BioMarché et pourront y être

dégustés et achetés. Les gagnants bénéficieront des avantages suivants: Tous les lauréats qui ont un stand au BioMarché recevront de Bio Suisse le remboursement de la taxe de base de leur stand, et ceux qui auront une distinction spéciale verront Bio Suisse payer l'intégralité de la location de leur stand. Comme les années précédentes, tous les produits primés seront publiés sur les sites internet de Bio Suisse et de Demeter.

Jury et participants

Un jury indépendant évaluera les produits envoyés selon les critères suivants: apparence, odeur, goût, impression générale. Tous les produits recevront un rapport d'appréciation et un maximum de 20 points (il en faut au moins 18 pour recevoir une distinction). Les produits Bourgeon exceptionnels de qualité et d'originalité recevront une distinction spéciale.

Le concours est ouvert aux preneurs de licences et aux producteurs qui ont le label Bourgeon ou les deux labels Bourgeon et Demeter. Coûts pour les participants: Premier produit Fr. 70.-, chaque produit supplémentaire Fr. 50.-. Les inscriptions doivent parvenir à Bio Suisse au plus tard le 4 avril (cf. encadré «Inscription»). Les délais et les modalités des livraisons des échantillons seront convenus avec les fabricants.

Sabine Lubow, Bio Suisse

Les catégories de produits pour 2012

- Boulangerie: Pains spéciaux, pains au lait (tresses), pains aux fruits
- Charcuteries: Saucisses crues, échaudées, à cuire, à rôir ou sèches, viande séchée ou fumée etc.
- Poisson: Poisson fumé ou salé, conserves de poisson, bâtonnets de poisson, produits à base de crevettes

Inscription

Les formulaires d'inscription se trouvent sur www.biosuisse.ch → Transformateurs et commerçants → Actualités.

Attention de ne pas oublier de mentionner les informations suivantes sur le formulaire d'inscription:

- Nom, entreprise, adresse, téléphone, fax et courriel.
- Personne de contact responsable.
- Produits inscrits (noms des produits, mention pour chaque produit s'il est Bourgeon ou Demeter, dénomination spécifique du produit conforme à l'ordonnance sur les denrées alimentaires).
- Important: La recette complète ainsi que la description détaillée de la fabrication sont obligatoires pour tous les produits qui ne sont pas encore sous licence.
- Attention: Les dossiers incomplets ne pourront pas être traités.
- Votre interlocuteur pour tout renseignement et pour le dépôt des dossiers est Daniel Brancati, Bio Suisse, Margarethenstrasse 87, 4053 Bâle, tél. 061 385 96 33, courriel daniel.brancati@bio-suisse.ch.
- Clôture des inscriptions: 8 avril 2011.



Photo: Bio Suisse

Un délice: Le label «Bourgeon Gourmet» de Bio Suisse garantit la plus haute qualité – et pas seulement sur les certificats et les affiches.

Mise en place de relations commerciales équitables

L'Assemblée des délégués des organisations membres (OM) de Bio Suisse se déroulera à Olten le 18 avril. Au menu des débats: La révision complète des Directives, le Code de conduite pour le commerce des produits Bourgeon et le renouvellement du Comité pour un mandat de quatre ans.

Le tableau ci-dessous présente une vue d'ensemble des points de l'ordre du jour. L'ordre du jour et les documents préparatoires ont été envoyés aux délégués vers la mi-mars. Les délégués peuvent

déposer des motions écrites sur les points de l'ordre du jour jusqu'à et pendant l'AD. Prière d'adresser vos questions et suggestions à la Coordination de la Fédération Bio Suisse, Christian Voegeli, tél. 061

385 96 23, courriel christian.voegeli@bio-suisse.ch. Les annexes de l'envoi préparatoire de l'AD peuvent être consultées sur www.bio-suisse.ch → À notre sujet → Fédération interne → Assemblée des délégués. Christian Voegeli, Bio Suisse

Ordre du jour de l'Assemblée des délégués de Bio Suisse du 18 avril 2012

1 Points statutaires

1.1	Accueil	Ordre du jour, scrutateurs.
1.2	Procès-verbal	Adoption du procès-verbal de l'AD du 16 novembre 2011.
1.3	Rapport annuel 2011	Rapport annuel sur l'année écoulée.
1.4	Comptes 2011	Adoption du bilan et des comptes 2011, décision sur l'excédent de recettes, rapports de l'organe de révision et de la Commission de gestion.

2 Modifications des statuts et autres décisions

2.1	Relations commerciales équitables: Promulgation du Code de conduite	Le Comité soumet au vote le «Code de conduite pour le commerce des produits Bourgeon». Il contient des principes largement soutenus pour l'établissement de relations commerciales équitables dans la filière suisse de valorisation des produits Bourgeon qui va des producteurs suisses aux consommateurs en passant par les transformateurs, les distributeurs et les détaillants. Une procédure de consultation réalisée en janvier 2012 auprès des preneurs de licences a suscité une grande majorité de réactions positives au sujet du Code de conduite. Ce document doit servir de base commune pour une amélioration continue des relations commerciales entre les partenaires commerciaux.
2.2	Révision complète des Directives y. c. modification des statuts	Le Cahier des charges sera structuré en trois niveaux de directives: 1) Principes et Objectifs (promulgués par l'Assemblée des délégués, 2) Règlements (promulgués par le Comité avec droit de recours des organisations membres), 3) Dispositions d'application des Commissions de labellisation. L'avantage de cette nouvelle structure est de pouvoir regrouper les textes réglementaires par groupes-cibles et par thèmes, ce qui permet d'en améliorer la lisibilité et de supprimer les doublons. Cette réforme ne changera quasiment rien dans la pratique. Une deuxième étape de la réforme permettra si nécessaire de simplifier et/ou de reformuler certains textes.

3 Élections

3.1	Adieux	François-Philippe Devenoge et Josef Reichmuth se retirent du Comité, et Max Eichenberger et Peter Dürr quittent la Commission de labellisation de la transformation et du commerce (CLTC).
3.2	Renouvellement complet du Comité	Les délégués élisent les membres du Comité pour une nouvelle période de quatre ans. Quatre des membres actuels se représentent: Urs Brändli (Président), Danielle Rouiller, Christian Butscher et Claudia Lazzarini. On cherche trois nouveaux membres (cf. annonce dans le bio actualités 10/2011). Les organisations membres de Bio Suisse peuvent encore proposer des candidat-e-s. Trois candidatures avaient été déposées au moment de la clôture de rédaction: Margrit Renfer de Lengnau BE, Josef Stutz de Schongau LU et Monika Rytz d'Olsberg AG.
3.3	Confirmation de l'élection de la CLTC	Le Comité a choisi Jacqueline Javor, ingénieure en denrées alimentaires de Wädenswil, et Elke Kellner, biochimiste de Berne, pour compléter l'effectif de la CLTC. Ursula Kretzschmar, ingénieure en denrées alimentaires de Gipf-Oberfrick et qui faisait déjà partie de la CLTC, a été élue à sa présidence. La CLTC comprend donc six membres.

4 Informations

4.1	Willy Cretegny, Initiative populaire fédérale «Pour une économie utile à tous»	Le délégué de Bio Genève, le vigneron bio Willy Cretegny, qui est à l'origine de l'Initiative populaire fédérale «Pour une économie utile à tous», présente à l'AD de Bio Suisse cette initiative qui s'oppose entre autres au principe du Cassis de Dijon.
4.2	Rapport intermédiaire sur les affaires politiques en cours	Informations sur les affaires politiques en cours.
4.3	Conférence de Dominique Kohli, Vice-directeur de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG)	Le Vice-directeur de l'Office fédéral de l'agriculture présente des informations de première main sur la politique agricole 2014-2017.

Renouvellement du Comité: Trois nouveaux en lice

Lors de l'Assemblée des délégués (AD) du 18 avril, les délégués des organisations membres de Bio Suisse éliront le Comité de notre Fédération pour un nouveau mandat de quatre ans. Quatre des actuels membres du Comité se représentent. Trois sièges doivent donc être repourvus.

Quatre membres actuels du Comité se représenteront le 18 avril lors de l'AD: Urs Brändli (Président), Danielle Rouiller, Christian Butscher et Claudia Lazzarini. Trois nouveaux membres seront élus pour succéder à Martin Riggenschach, à François-Philippe Devenoge et à Josef Reichmuth. Les sièges vacants avaient été annoncés dans le bio actualités de décembre 2011. Trois candidatures avaient été déposées au moment de la clôture de rédaction et vous sont présentées ici. Les organisations membres peuvent encore proposer d'autres candidat-e-s.

Margrit Renfer-Fahrni, Lengnau BE, 1951

Margrit Renfer-Fahrni, de Lengnau BE, a 61 ans et a donné le jour à quatre enfants.



Engagée sur de nombreux fronts: Margrit Renfer-Fahrni, Lengnau BE.

Elle dirige depuis 1976 avec son mari une ferme laitière qui a le Bourgeon depuis l'an 2000 et qui fait depuis une année partie d'une communauté d'exploitations avec de jeunes partenaires. À côté de son engagement paysan, elle a aussi travaillé comme secrétaire de direction et comme collaboratrice indépendante pour plusieurs journaux. Elle a créé en 1994 le secrétariat de la Vereinigung Bernischer Organisationen für Betriebs- und Familienhilfe (LBF) qu'elle dirige depuis lors. Elle a été conseillère communale de 1991 à 2003 à Lengnau où elle avait la responsabilité des finances. Elle a aussi siégé au Comité des améliorations foncières de Lengnau-Pieterlen, à la Commission scolaire du gymnase de Bienne et au Conseil de fondation du

Centre hospitalier de Bienne. Depuis 2006 elle s'engage au sein du Comité des Bärner Bio Bure. Elle a maintenant démissionné de plusieurs postes et aimerait se donner un nouveau défi pour Bio Suisse: «Je veux travailler pour que nous, les paysans et paysannes en activité, soyons des partenaires de force égale aussi bien à l'intérieur de Bio Suisse que vis-à-vis de l'extérieur», dit Margrit Renfer.

Josef Stutz-Widmer, Schongau LU, 1958

Agriculteur diplômé, Josef Stutz apporte avec lui de vastes connaissances pour sa candidature au Comité. Il cultive à titre accessoire avec sa femme et son fils un domaine agricole bio de sept hectares à Schongau LU avec dix vaches mères



Spécialiste des stabulations respectueuses des animaux: Josef Stutz, Schongau LU.

et quatre-cents poules en respectant les cahiers des charges de Bio Suisse et de KAGfreiland. Après sa formation d'agriculteur, Josef Stutz a fait l'apprentissage de maçon avec formation de contremaître et de chef de chantier. En tant que planificateur et chef de chantier indépendant, il réalise pour des agriculteurs des transformations et des constructions de stabulations respectueuses des animaux. Josef Stutz a travaillé pendant six ans comme contrôleur pour bio.inspecta. Il apporte aussi des connaissances en politique associative puisqu'il est président de l'association des samaritains de Schongau et réviseur de Bio Luzern. «Les expériences que j'ai vécues dans notre ferme, à l'association Bio Luzern et auprès de mes collègues de

Suisse centrale et d'Argovie m'ont poussé à me porter candidat pour le Comité de Bio Suisse», dit Josef Stutz au sujet de sa motivation, car il veut utiliser ses connaissances pour le développement de conditions-cadres praticables et fiables pour l'agriculture biologique.

Monika Rytz-Stemplinger, Olsberg AG, 1964

Monika Rytz-Stemplinger a 48 ans, a grandi à Munich et dirige avec son mari depuis 1999 la ferme biologique de 35 hectares «Stift Olsberg» avec des vaches mères, des porcs et des moutons ainsi que des vergers de variétés ProSpecieRara de fruits à pépins et de cerises et beaucoup de surfaces écologiques. Elle s'occupe entre autres de la vente directe, de l'admi-



Photo: zVg

Monika Rytz-Stemplinger dirige avec son mari la ferme «Stift Olsberg AG».

nistration, des moutons et de la santé animale dans la ferme. Elle fait partie depuis 2004 de la Commission de labellisation agricole (CLA) de Bio Suisse, où son large domaine de compétences va des vaches mères à la biodiversité. Monika Rytz est maître-horticultrice et apporte avec elle une grande expérience professionnelle et en politique associative. Cette mère de deux filles est présidente du Frauenverein d'Olsberg et réviseur du groupe régional du Nord-ouest de la Suisse de la Swiss Shep Dog Society. En tant que membre de Bio Aargau, elle aimerait que sa vaste expérience profite plus largement à Bio Suisse et à l'agriculture biologique suisse.

Katharina Truninger

La nouvelle réglementation de Bio Suisse

Comme dans toute l'agriculture, la densité de la réglementation a fortement augmenté ces dernières années en agriculture biologique. Les délégués voteront en avril sur une révision dont le but est d'améliorer la structure de nos directives pour simplifier leur utilisation par les producteurs, les pre-neurs de licences et les vulgarisateurs.

Bio Suisse a connu une forte croissance ces dernières années: L'augmentation du nombre de productrices et de producteurs, du chiffre d'affaires ainsi que des exigences des producteurs et des consommateurs provoque bien sûr toujours une prolifération des directives et des documents réglementaires. Si le Cahier des charges de 1980 était un petit cahier de 16 pages et qu'il ne comptait encore que 45 pages en 1992, notre réglementation totalise maintenant plus de 300 pages réparties dans plus d'une dizaine de documents. Il est donc plus que temps de chercher au moins à en améliorer la vue d'ensemble. Les délégués ont pris il y a une année une décision importante pour l'orientation de ce travail.

D'abord les «Principes et Objectifs» puis les règlements

Différents groupes de travail ont développé ces dix-huit derniers mois la nouvelle structure de nos directives. Ils ont été à la pêche à l'essentiel dans l'océan des règles bio pour faire nettement ressortir des Principes et Objectifs en tête de chaque directive (cf. encadré «Qu'est-ce qui change?»). Les règlements suivront plus tard en-dessous pour décrire en détail comment les principes doivent être appliqués en pratique et comment les objec-

tifs doivent être atteints. Ils proviendront essentiellement des actuels règlements et comprendront aussi des parties de l'actuel Cahier des charges et des dispositions d'application.

Un exemple: Un des principes du nouveau chapitre «Matériel de multiplication» est que le matériel reproductif doit si possible toujours être suisse. Le règlement qui suit dresse la liste des provenances prioritaires en cas de pénurie de matériel reproductif suisse et de tous les documents qui doivent être présentés lors du contrôle.

L'essentiel est dans les mains des délégués

Si on rassemblait les nouveaux Principes et Objectifs dans un document séparé, ils tiendraient sur seulement vingt pages. Ils auront pour fonction de représenter l'essentiel de l'agriculture biologique et de définir comment les règlements doivent être structurés. Voilà pourquoi c'est l'Assemblée des délégués (AD), l'organe suprême de Bio Suisse, qui aura seule la compétence de les promulguer. Les règlements ne devront par contre pas forcément passer devant l'AD puisqu'ils doivent de toute façon se conformer aux Principes et Objectifs. Restons dans l'exemple du matériel de multiplication: Les délégués

pourraient par exemple promulguer le principe que le matériel de multiplication ne peut pas provenir d'ailleurs que du pays, ce qui rendrait caduque la liste des provenances prioritaires du règlement d'application.

Et plus de détails si nécessaire

Cette nouvelle hiérarchie des directives diminue par deux la quantité de textes réglementaires qui doivent absolument passer devant l'AD quand ils doivent être modifiés. Certains se demandent si cela ne représente pas une perte de pouvoir de l'AD. Certains diront que «Oui, car nous ne devrions intervenir obligatoirement que pour beaucoup moins de directives qu'avant.» Et d'autres diront que «Non, car nous continuerons de décider sur l'essentiel, l'avantage étant de diminuer les discussions de détail lors des AD.» Le tableau «Compétences décisionnelles: Qu'est-ce qui va changer?» présente une liste détaillée des modifications des compétences décisionnelles.

Dans le cas des textes des règlements, une nette expansion du droit d'intervention des organisations membres et de l'Assemblée des délégués est prévue, et on peut signaler ici expressément que la Commission de labellisation des importations (CLI) a décidé d'intégrer ses Dispositions d'application à notre corpus réglementaire sous forme de règlements. Cela permettra bien évidemment aux organisations membres et à l'AD d'intervenir davantage dans les dispositions valables pour l'étranger, mais cela leur imposera aussi de savoir différencier les conditions qui règnent dans les autres pays producteurs, par exemple en Afrique, en Asie ou en Amérique du Sud.

Meilleure coordination des procédures de promulgation

Rien ne change au principe que tout règlement ou modification de règlement doit être soumis aux organisations membres avant de pouvoir entrer en vigueur. Par

Révision complète des Directives: Qu'est-ce qui va changer?

- Le nouveau Cahier des charges de Bio Suisse comportera 5 parties:
 - Partie I: Directives générales
 - Partie II: Directives pour la production végétale et animale en Suisse
 - Partie III: Directives pour la transformation et le commerce
 - Partie IV: Directives pour la cueillette de plantes sauvages
 - Partie V: Directives pour les importations
- Le Concept directeur, le Cahier des charges, les règlements, les dispositions d'application et une partie des mémos fusionneront.
- Chaque directive comportera deux parties: les Principes & Objectifs d'une part et les Règlements (application pratique) qui en découlent d'autre part.
- Les Principes et Objectifs seront promulgués par l'AD tandis que les règlements seront promulgués par le Comité avec droit de recours des organisations membres.
- Révision linguistique des textes.



Les documents réglementaires de 1980, 1992 et 2012: Comme dans toute l'agriculture, la densité de la réglementation a fortement augmenté ces dernières années en agriculture biologique.

exemple, si la liste des provenances prioritaires pour les achats de matériel de multiplication doit être modifiée, cela doit être préalablement accepté sans opposition par la très grande majorité des organisations membres. En effet, dès que trois organisations membres se mettent d'accord dans les soixante jours sur le fait qu'un règlement doit être soumis à l'AD, il passe devant l'AD.

Maintenant, si trois organisations membres souhaitent une modification, elles pourront en discuter lors d'une réunion de conciliation avec le Comité et/ou les Commissions de labellisation. S'il en résulte une nouvelle version du règlement, cette dernière doit de nouveau être envoyée aux organisations membres ou être soumise directement à l'approbation de l'AD.

Les règlements de Bio Suisse et leurs

modifications continueront d'être préparés par les trois Commissions de labellisation. Tout cela sera ensuite rassemblé, vérifié et promulgué par le Comité. Mais qu'est-ce à dire? En fait, l'idée sous-jacente est que les règlements ne doivent entrer en vigueur que lorsque tant les exigences techniques (qui sont du ressort des Commissions de labellisation) que les réflexions politiques (qui sont du ressort du Comité) ont été prises en compte. Ce regroupement permet en outre au Comité de soumettre directement aux délégués les règlements particulièrement importants ou controversés.

Les règlements seront promulgués en été 2012

Cette révision complète s'accompagne donc forcément d'une modification du fonctionnement de notre Fédération. Si

les délégués approuvent cette première étape ce printemps, la prochaine se déroulera en été 2012 lorsque toutes les modifications des nouveaux règlements seront envoyées aux organisations membres.

Les groupes de travail chargés de cette révision ont méticuleusement veillé à ce qu'aucune partie des règles actuelles ne soit perdue, ce qui signifie que rien ne changera pour la pratique agricole et les contrôles.

Jörg Schumacher, Bio Suisse

Compétences décisionnelles: Qu'est-ce qui va changer?

	Moins de compétences décisionnelles	Plus de compétences décisionnelles
Assemblée des délégués:	Moins d'objets doivent obligatoirement passer devant l'AD.	Les actuelles dispositions d'application seront en grande partie transférées dans les règlements et pourront donc aussi passer devant l'AD.
Comité		Promulgue les nouveaux règlements.
Commissions de labellisation (CL)	Ne promulguent plus seules les règlements. Les dispositions d'application seront en grande partie transférées dans les règlements.	De nombreuses directives du Cahier des charges se retrouveront au niveau des règlements.
Organisations membres		Certaines parties du Cahier des charges et une grande partie des dispositions d'application des CL seront transférées dans les règlements et donc soumises au droit de recours.

Un nouveau membre pour la Commission technique Grandes cultures

Bruno Werder, de Cham ZG, vient compléter l'équipe de la commission technique Grandes cultures pour y remplacer Vitus Schafer d'Alterswil FR, qui avait démissionné à la fin de l'année passée.

Maître agriculteur, Bruno Werder amène avec lui un *rucksack* plein d'expérience pour soutenir le travail de la Commission technique (CT) Grandes cultures (GC). Il a reconverti son domaine de grandes cultures avec poules pondeuses à l'agriculture biologique en 1996. Bruno Werder a aussi travaillé pendant de nombreuses années comme contrôleur bio et comme expert pour les examens de fin d'apprentissage. Il a créé en 1987 un cercle de machines dont il assure la direction. Il est depuis vingt ans actif en politique en tant que député au Grand Conseil du Canton de Zoug et comme président de la commune de Cham. Vu que son fils a repris la direction du domaine, Bruno Werder a maintenant le temps de s'enga-



Bruno Werder apporte à la CT Grandes cultures une grande expérience agricole et politique.

Photo: zVg

ger pour les grandes cultures Bourgeon au sein de la CTGC.

«Bio Suisse remercie Vitus Schafer pour son engagement et pour tout le travail qu'il a accompli pendant sept ans au sein de la Commission technique Grandes cultures», explique le président de Bio Suisse Urs Brändli.

Martin Roth, Bio Suisse

La Commission technique Œufs accueille deux nouveaux membres

Après la démission de Toni Zürcher, le Comité de Bio Suisse a nommé le 31 janvier Christoph Villiger et Markus Schütz pour compléter l'effectif de la CT Œufs, qui compte maintenant six membres.

Deux paysans Bourgeon complètent dès maintenant l'effectif de la Commission technique (CT) Œufs en lui apportant leurs connaissances techniques et leurs réseaux. En plus de ses nombreuses années d'expériences en matière de poules pondeuses, Christoph Villiger apporte aussi son savoir-faire dans le domaine de l'élevage des poussines. Après d'innombrables milliers de rumex arrachés, il s'affirme aujourd'hui agriculteur et éleveur biologique enthousiaste et voulait siéger à la CT Œufs pour s'investir dans la poursuite du développement de la production des œufs bio labellisés Bourgeon.

Markus Schütz est agriculteur et possède une grande expérience de l'informatique. Il explique à propos de son nouvel engagement: «La combinaison du travail pour la production avec celui pour le marché me fascine beaucoup, et c'est pour ça que je veux participer au travail de la CT Œufs.» En plus de son domaine

Bourgeon, Schütz dirige «bio.direct.ch», une plateforme internet pour la vente directe des produits Bourgeon. Il livre la plus grande partie de ses œufs à EiCO, et il est le premier partenaire de cette entreprise commerciale à siéger à la CT.



Christoph Villiger et Markus Schütz, deux producteurs d'œufs particulièrement engagés, complètent depuis le mois de février l'effectif de la CT Œufs.

«Bio Suisse remercie Toni Zürcher pour ses six ans de précieux engagement pour la CT Œufs», affirme ainsi le président de Bio Suisse Urs Brändli.

Magdalena Blonkiewicz, Bio Suisse



Photos: zVg

Un nouveau sceau pour le miel Bourgeon

Bio Suisse a développé un nouveau sceau utilisable pour distinguer le miel Bourgeon.

Ce sceau Bourgeon conçu pour les pots de miel peut être considéré comme une alternative aux sceaux habituels. L'utilisation de ce sceau n'est en effet

pas une obligation mais une possibilité d'identifier très visiblement ses produits en mettant le Bourgeon bien en évidence. Ce sceau estampillé Bio Suisse permettra

la fois aux apiculteurs de profiter de l'effet répétitif de la présence du Bourgeon dans les commerces et de protéger les pots de miel contre une première ouverture indésirable.

Ce sceau Bourgeon pour les pots de miel est conçu pour pouvoir être utilisé aussi bien par les producteurs Bourgeon que par les apiculteurs sous contrat de licence. Le sceau est apposé sur les pots de miel en plus de l'étiquette normale du produit qui doit comporter toutes les informations demandées par la législation sur l'étiquetage des denrées alimentaires: Le Bourgeon est alors visible sur le couvercle.

Ce sceau Bourgeon pour le miel peut être commandé via le système «Web2Print» de Bio Suisse (cf. encadré) pour deux francs par planche de 24 sceaux.

Flavia Müller, Bio Suisse

Web2Print: Concevoir et commander en ligne

Web2Print vous permet de réaliser et de commander en ligne des étiquettes et d'autres supports publicitaires. L'impression se fait après la commande, ce qui permet de ne produire que les quantités réellement nécessaires. Cette démarche ménage aussi bien le porte-monnaie que l'environnement. Certains moyens publicitaires (étiquette, bâches, cartes postales etc.) peuvent être personnalisés avec vos propres textes avant de passer commande pour l'impression. Sans compter que vous pouvez imprimer vous-même un grand nombre de produits.

■ Accès rapide: En allant sur www.bio-suisse.ch → Producteurs (ou Transformateurs) → Matériel promotionnel, ou directement sur www.bio-suisse.openmedia.ch.

■ Enregistrement simplifié: Si vous n'avez pas encore créé votre compte, vous pouvez entrer dans le système en utilisant votre numéro d'exploitation Bio Suisse et le mot de passe standard «bsw2p».

■ Pour en savoir plus: Des questions sur Web2Print? Flavia Müller de Bio Suisse vous aidera volontiers: tél. 061 385 96 51, courriel flavia.mueller@bio-suisse.ch.

Utiliser le nouveau sceau conçu pour les pots de miel afin de profiter de l'effet répétitif de la présence du Bourgeon dans les commerces.

Bio-Honig • Miel bio • Miele bio • Mel bio



Photo: Bio Suisse

Équité ①:

Lancement d'un questionnaire sur le commerce Bourgeon

Bio Suisse lance une enquête pour connaître le degré de satisfaction des producteurs et des acheteurs à l'égard des conditions qui règnent sur le marché. Un questionnaire créé à cet effet peut être rempli en ligne ou sur papier par les preneurs de licences et un certain nombre de

producteurs. Bio Suisse, qui a déjà rencontré un échantillonnage représentatif de participants et les a invités à prendre part à l'enquête, réalise ce projet grâce à la collaboration de l'université de Kassel (D) et du FiBL. Les résultats de cette enquête

sont attendus pour l'été prochain et seront présentés dans le bio actualités.

■ Pour en savoir plus sur le projet: www.bio-suisse.ch → À notre sujet → Notre opinion sur... → Relations commerciales équitables

Jörg Schumacher, Bio Suisse

Équité ②: Vote sur le Code

de conduite pour le commerce des produits Bourgeon

Les délégués des organisations membres de Bio Suisse voteront sur le «Code de conduite pour le commerce des produits Bourgeon» lors de l'Assemblée des délégués (AD) du 18 avril (voir aussi page 16). Le Code de conduite contient les princi-

aux principes pour l'établissement de relations commerciales équitables. Son élaboration a commencé en 2010 au sein d'un groupe de travail où tous les niveaux de la filière de valorisation étaient représentés, puis Bio Suisse l'a retravaillé,

envoyé en consultation, retravaillé et... la version actuelle, qui sera soumise à la prochaine AD, est téléchargeable depuis www.bio-suisse.ch → À notre sujet → Notre opinion sur... → Relations commerciales équitables.

jös/mp

Un stand au BioMarché de Zofingue?

Le BioMarché de Zofingue, qui propose toujours un programme très varié, se déroulera cette année pendant le week-end du 22 au 24 juin. Producteurs, transformateurs et commerçants de produits bio peuvent encore s'inscrire jusqu'à fin



Photo: Bio Marché

mars – et les petites entreprises purement agricoles bénéficient de tarifs particulièrement attractifs.

Le BioMarché se déroule dans l'écrin formé par la vieille ville de Zofingue. On y attend quelque 35'000 visiteurs. Les exposants présentent des produits qui vont des denrées alimentaires de base aux spécialités régionales en passant par les textiles et les cosmétiques et même les meubles et les matériaux de construction.

Le BioMarché n'est pas seulement une foire commerciale mais aussi un festival de gastronomies et de découvertes. Les guinguettes bio affriolent les passants avec plein de trucs délicieux, et il y a bien sûr de nombreuses activités et attractions pour les enfants. Artistes des rues et concerts sur les places mettent l'ambiance dans une atmosphère qui invite aux rencontres intéressantes entre les producteurs et les clients. Les producteurs et les commerçants de produits bio peuvent encore s'inscrire jusqu'au 31 mars. Les tarifs ont été fortement baissés pour les petites entreprises purement agricoles et/ou viticoles. psh

■ Les exposants et les visiteurs trouveront de plus amples informations sur www.biomarche.ch

Paysans d'Afrique de l'Ouest contre l'accaparement des terres

Des organisations de dix pays d'Afrique de l'Ouest se positionnent dans une déclaration commune contre l'accaparement des terres pour la vente de vastes étendues des pays en voie de développement à des investisseurs internationaux ou carrément à des états.

Il a été décidé lors d'une rencontre des organisations à Ouidah (Bénin) de faire pression sur les gouvernements pour garantir la protection des paysans. Selon un communiqué de presse de «Pain pour le prochain», la Déclaration de Ouidah a pour but de faire connaître le problème de l'accaparement des terres. Selon la Banque mondiale, 77 millions d'hectares de terres arables sont actuellement sous contrôle étranger en Afrique. Le phénomène grossit continuellement le flot des paysans sans terre et remet en cause l'avenir même de l'agriculture familiale en Afrique, affirme Pain pour le prochain. LID

La réglementation bio est en ligne

La Réglementation bio contient les cahiers des charges, ordonnances, règlement et listes actuellement en vigueur. Un simple clic vous mène de la vue d'ensemble de la page d'accueil vers une cinquantaine de fichiers tous dotés d'une table des matières dont les liens mènent aux pages correspondantes.

■ www.bioactualites.ch → La réglementation bio Cet ouvrage en trois langues (français, allemand, italien) est disponible en ligne et peut être téléchargé gratuitement. On peut aussi l'avoir sur CD pour 30 francs: suivre le lien qui se trouve sur www.bioactualites.ch ou sur www.shop.fibl.org ou commander au FiBL, tél. 062 865 72 72, numéro de commande 1283.

Venez discuter avec la jeunesse bio

Le 21 avril fournira à Berne l'occasion de discuter avec des étudiant-e-s bio. L'Association des petits paysans tient ce samedi-là son assemblée générale, et elle a organisé cette rencontre publique pour l'après-midi dès 13 h 30: Une classe de l'École Bio de Bioschwand est invitée pour favoriser les échanges avec les paysans et les consommateurs.

Les jeunes gens doivent présenter leur point de vue sur l'agriculture suisse et sur la politique agricole actuelle. On leur demandera à quoi ils estiment que les futures conditions cadres économiques, sociétales et politiques devraient ressembler, quelles idées d'avenir ils aimeraient réaliser eux-mêmes et comment ils définissent leurs rapports avec les consommateurs-trices.

Suivra une discussion entre les étudiants bio, les paysans



Photo: Bio Suisse

Venez discuter le 21 avril à Berne avec la jeune génération paysanne bio.

et les consommateurs à laquelle nous espérons que de nombreuses personnes intéressées participeront. psh

■ Pour en savoir plus: Association des petits paysans (Kleinbauern-Vereinigung), tél. 031 312 64 00 ou www.kleinbauern.ch



Photo: Felix Heckendorn

Parasitoses: Les jeunes moutons et chèvres sont les plus sensibles.

Parasitose, verminose? Il faut commencer par faire analyser des excréments

Le début de la saison de pâturage oblige de nouveau les éleveurs de moutons et de chèvres à se préoccuper des parasitoses. Les jeunes ovins et caprins sont les plus sensibles, mais, contrairement à d'autres espèces, les adultes peuvent aussi être sévèrement infectés.

Les fermes bio ne peuvent pas faire traiter sans autre leurs bêtes avec des vermifuges chimiques car elles doivent d'abord faire faire des analyses d'excréments. Le SSPR (Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants) propose à ses membres des programmes avantageux de surveillance des parasitoses qui comprennent les analyses de matières fécales et un conseil personnalisé. Les analyses de matières fécales sont aussi effectuées par divers autres laboratoires (comme par exemple l'IPZ, l'institut de parasitologie de l'université de Zurich) ou vétérinaires, mais elles ne comprennent pas forcément un conseil individualisé. comm.

Informations et inscriptions:

SSPR: www.caprovis.ch

IPZ: www.unizh.ch/paras

«Terre & Nature» change de main

Édipresse Suisse, qui appartient à Tamedia, a vendu le magazine romand *Terre & Nature*, «L'hebdo romand de la vie au vert», à la maison d'édition biennoise Gassmann. *Terre & Nature* paraît tous les jeudis à un tirage de 23'422 exemplaires.

Le siège et la rédaction de *Terre & Nature* restent à Lausanne et l'agence de presse SDA communique que les contrats des 15 collaborateurs ont été repris.

Tamedia avait aussi vendu récemment ses parts du journal agricole «Schweizer Bauer». comm./mp

Récolter des signatures pour sauver les abeilles

Greenpeace veut un moratoire sur certains pesticides pour protéger les abeilles suisses. Certains pays ont déjà décrété des interdictions de ce genre. Les abeilles sont très impor-



Photo: Thomas Amsler

Un automate pour la vente à la ferme

Selecta a dessiné pour l'Union suisse des paysans un automate spécialement décoré pour la vente à la ferme en utilisant le célèbre «look edelweiss» des Paysans suisses. Grâce à leur éleveur à produits intégré et à leur système de refroidissement, ces automates peuvent être utilisés pour de nombreux produits. Ces machines peuvent accueillir jusqu'à 44 produits différents. Selon un communiqué de presse, les agriculteurs peuvent louer ces machines auprès de Selecta. LID

■ Votre interlocuteur chez Selecta Suisse: Roland von Grünigen, tél. 031 925 93 03, courriel roland.vongruenigen@ch.selecta.com, www.ch.selecta.com



tantes pour les écosystèmes et l'agriculture. Sans leur activité pollinisatrice, les chaînes alimentaires de l'homme et de nombreuses espèces animales sont menacées. 35 % de la production mondiale de denrées alimentaires dépendent de l'activité des insectes pollinisateurs.

Greenpeace signale que les populations d'abeilles sont en déclin dans le monde entier et qu'il est urgent d'agir pour leur sauvegarde. Greenpeace affirme aussi que plusieurs pesticides reconnus comme extrêmement toxiques pour les abeilles sont toujours autorisés en Suisse dans l'agriculture conventionnelle.

Greenpeace exige maintenant un moratoire sur les pesticides dont la toxicité et le risque pour les abeilles sont prouvés. L'exemple de certains pays nous prouve que ces interdictions sont possibles: Les néo-nicotinoïdes sont interdits en Italie, l'Allemagne a interdit la clothianidine, et le thiamethoxame est interdit en Allemagne et en Slovaquie. Greenpeace exige aussi que les procédures d'autorisation des produits phytosanitaires soient plus transparentes et que la Confédération confie leur vérification à des instances indépendantes. psh

■ La pétition peut être signée jusqu'en décembre 2012.

Les formulaires de signature peuvent être téléchargés ou remplis sur www.greenpeace.ch/abeilles ou commandés à l'adresse suivante: Greenpeace Vaud, Avenue de Sévelin 36, 1004 Lausanne

GRANDES CULTURES ET VITICULTURE

Forum Bio

Avec démonstrations de machines

Date et horaire

Vendredi 30 mars, 09.15–16.30

Lieu

Vandoeuvres GE et environs

- **Matin:** 1253 Vandoeuvres, à la ferme de René Stalder, Route de Choulex 80, tél. 079 599 89 15
- **Après-midi:** 1252 Meinier, chez Sébastien Favre, Chemin des Pralys, tél. 078 759 62 41: après les dernières maisons, rendez-vous au hangar sur le côté nord du chemin.

Contenu

Le matin sera consacré aux grandes cultures bio, et l'après-midi à la viticulture bio. Vous pouvez participer gratuitement à toute la journée, ou seulement au programme du matin ou de l'après-midi. Le repas de midi sera offert.



Programme

Matin: Présentation des soutiens financiers cantonaux à l'agriculture bio / Grandes cultures bio, tour d'horizon des grandes questions: rotation et choix des cultures, désherbage, fertilisation, problèmes phytosanitaires, sources de documentation / Le marché des produits bio / **Démonstration de machines:** Désherbage des céréales



avec la herse-étrille Hatzenbichler et la houe rotative Hatzenbichler, Préparation d'un lit de semences sans labour avec le cultivateur à pattes d'oie Pöttinger synchro 3000 et le cultivateur à pattes Pöttinger synchro 3030.

12h00: apéro (dégustation de vins bio) et repas de midi à la ferme, chez René Stalder.

Après-midi: Présentation des soutiens financiers cantonaux à l'agriculture bio / Viticulture bio, tour d'horizon des grandes questions (protection phytosanitaire, enherbement) / Présentation succincte des essais comparatifs entre le bio et biodynamie / Sources de documentation / **Démonstration de machines:** Aération du sol sans bouleverser les couches avec l'Actisol, Désherbage sur le rang avec 4 ou 5 machines venant de diverses entreprises (Boisselet, Souslikoff,

Ladurner...) / Apéritif, dégustation de vins bio.

Remarque importante

En cas de mauvais temps, s'informer auprès de Denise Adler



(079 294 10 88) pour savoir si la manifestation est annulée. En cas d'annulation, la manifestation est reportée au vendredi 13 avril 2012. S'informer auprès de Mme Jeanne Séligmann (tél. 022 734 65 20).

Intervenants

Maurice Clerc, FiBL; Aline Bonfantini-Martin, Direction de l'agriculture; Acheteur(s) de produits bio; René Stalder et Bertrand Favre, agriculteurs; Steeve Trolliet, maison Althaus; Dominique Léville, FiBL; Sébastien Favre, agriculteur, Meinier; Fournisseurs de machines viticoles



Coûts

Journée entièrement gratuite

Organisation

Bio Genève, Agrigenève, FiBL

Renseignements et Inscriptions

Le plus vite possible!

- Par téléphone (répondeur) auprès de Jane Séligmann, tél. 022 734 65 20
- Par courriel à l'adresse suivante: j.seligmann@bluewin.ch

VIGNE ET VIN

Domaine La Capitaine

Gastronomie au Domaine: Repas gastronomiques «Accord mets-vins»

Lieu

Domaine La Capitaine, Reynald Parmelin, Begnins VD

Dates

28 avril, 1er juin, 14 septembre, 26 et 27 octobre (chasse), 30 novembre (toujours sur inscription)

Portes ouvertes

Lieu

Domaine La Capitaine, Reynald Parmelin, Begnins VD

Dates

26 et 27 mai (journées vaudoises), 8 septembre, 3 et 4 novembre (spécialité: le bourru), 24 novembre

Programme

Portes ouvertes au domaine – dégustation + petit encas à midi (sur inscription)

Renseignements et Inscriptions

Domaine La Capitaine, Famille Reynald Parmelin, En Marcins, 1268 Begnins VD, tél. 022 366 08 46, courriel info@lacapitaine.ch, www.lacapitaine.ch

BIODYNAMIE

La biodynamie de tous les jours en grandes cultures et viticulture

Date et horaire

Mercredi 9 mai 2012

Lieu

Domaine de la Coudre, Bonvillars VD

Contenu

La biodynamie est une des méthodes de l'agriculture biologique. C'est une pratique qui prend de l'importance dans les exploitations.

IMPRESSUM

bioactualités



BIO SUISSE

21^{ème} année

Parution 10 fois par an (vers le 20 du mois, sauf en janvier et en août), aussi en allemand (bioaktuell) et en italien (bioattualità)

Tirage 635 exemplaires français, 6753 exemplaires allemands (certifié WEMF)

Distribution Aux exploitations agricoles et aux entreprises sous licence Bio Suisse; Abonnement annuel Fr. 49.–, étranger Fr. 56.–

Éditeurs Bio Suisse (Association Suisse des organisations d'agriculture biologique) Margarethenstrasse 87, CH-4053 Bâle, tél. +41 (0)61 385 96 10, fax +41 (0)61 385 96 11, www.bio-suisse.ch
FiBL Institut de recherche de l'agriculture biologique, Ackerstrasse, case postale, CH-5070 Frick, tél. +41 (0)62 865 72 72, fax +41 (0)62 865 72 73, www.fibl.org
Rédaction Stephan Jaun (Rédacteur en chef), Petra Schwinghammer (Bio Suisse); Markus Bär (FiBL); courriel redaction@bioactualites.ch

Traduction Manuel Perret, CH-1412 Ursins

Maquette Daniel Gorba (FiBL)

Impression Brogle Druck AG, case postale, CH-5073 Gipf-Oberfrick, tél. +41 (0)62 865 10 30

Publicité Erika Bayer, FiBL, case postale, CH-5070 Frick, tél. +41 (0)62 865 72 00, fax +41 (0)62 865 72 73, courriel publicite@bioactualites.ch

Abonnements et édition Bio Suisse, éditions bioactualités, Petra Schwinghammer, Margarethenstrasse 87, CH-4053 Bâle, tél. +41 (0)61 385 96 10, courriel edition@bioactualites.ch

CANTON DE VAUD

ProConseil

Sujet	Agriculteur accueillant et lieu	Date	Heure
Visite de cultures: Démonstration de machines. Houe rotative et herse étrille (maison Hatzenbichler). Sous-semis de trèfle dans les céréales. Céréales anciennes.	Cédric Chezeaux, Juriens (départ de la ferme)	18.04.2012	09.30
Cours: Cours CFC 3 ^{ème} année, ouvert aux auditeurs	Pour tout renseignement: Nicolas Rossier, tél. 026 305 58 74, courriel nicolas.rossier@fr.ch	30.04.2012	
Visite de cultures: Biodigesta, bio char, compost & Co. Domaine en reconversion.	Fabrice Rodieux, Valeyres-sous-Montagny (départ de la ferme)	11.05.2012	09.30
Visite de cultures: Glypho Mulch, sorgho, non labour, destruction de couverts végétaux avec le rouleau.	Etienne Clerc à Mont-la-ville et Christophe Viret à Gollion (départ de la ferme d'Etienne Clerc)	23.05.2012	09.00
Visite d'exploitation: Comment se portent les abeilles actuellement? Comment gérer les points écologiques qui vont probablement être introduits prochainement dans le cahier des charges?	Frank Siffert, Bonvillars (visite à la ferme)	13.06.2012	09.30
Pour toute question, renseignement ou suggestion: Lisa Pagani, Conseillère bio, tél. 021 905 95 50, courriel l.pagani@prometerre.ch			

Foires et marchés 2012

DATE	ÉVÈNEMENT	DE QUOI S'AGIT-IL	LIEN
29 mars – 1 avril	Agrobiorama, Lausanne	Marché bio avec restauration et animaux	www.mednatexpo.ch
13–16 avril	Foire NATURE, Bâle	«Le Forum Suisse du développement durable»	www.natur.ch
21–22 avril	Agrisch, Grösch	Exposition bio	www.agrischa-erlebnis.ch
10 mai	St. Galler Ökomarkt	Marché bio et conseils écologiques	www.oekomarkt.ch
22–24 juin	Bio Marché Zofingen	Présentation des produits primés Bourgeon Gourmet, dégustation, vente et concours	www.biomarche.ch
25–26 août	Village bio lors de «Fête la Terre», Cernier	Coin bio avec restauration et exposition de bétail	www.evologia.ch/fete_la_terre.asp
25 août	Biomarkt Weinfelden	Marché bio avec attractions	www.biomarkt-ostschweiz.ch
1–2 septembre	O Sole Bio, Biomarkt Zug	Marché bio avec attractions	www.osolebio.ch
15–16 septembre	Marché Bio Saingelégier	Marché bio avec attractions	www.marchebio.ch
21–30 septembre	HESO Solothurn	Zoo câlin bio et bistrot bio	www.heso.ch
29 septembre	Marché Bio de Morges	Coin bio avec restauration	www.biovaud.ch
12–14 octobre	Foire aux sonnailles à Romainmôtier	Coin bio avec restauration	www.biovaud.ch
31 octobre – 4 novembre	Salon des goûts et terroirs, Bulle	Coin bio avec dégustations et vente	www.gouts-et-terroirs.ch
24–25 novembre	Marché de Pierre-à-Bot, Neuchâtel	Marché bio de Noël avec restauration	

Cette méthode essaie de comprendre les équilibres de la nature afin de les respecter au mieux dans les pratiques agricoles, tant pour les aspects agronomiques que biologiques.

Le but de ce cours est de prendre connaissance des bases de la biodynamie, se familiariser aux préparations et s'approprier les principales particularités techniques (préparations, calendrier, semis, fumure, ...) qui permettent une lutte biocompatible.

Objectifs

- Découvrir les bases de la biodynamie.
- Connaître les principales particularités techniques de la biodynamie.
- Savoir quand et comment utiliser la biodynamie.
- Pouvoir commencer à utiliser la biodynamie sur son exploitation.

Intervenant

Frank Siffert, domaine de la Coudre

Organisation

Lisa Pagani, ProConseil

Coûts

Fr. 60.– (120.– non membre)

Renseignements

Lisa Pagani, ProConseil, 021 905 95 50, courriel l.pagani@prometerre.ch

Inscriptions

Depuis le site internet: www.prometerre.ch/prestations/formation, par fax au 021 614.24.04, par téléphone au 021 614.24.35.

gique romande, à ne manquer sous aucun prétexte!

Organisation

Provana

Renseignements et contacts

www.provana.ch et

www.mednatexpo.ch

ÖKOLOGIE, NATURSCHUTZ

Schweizer Rohstoffstrategie

Wann

Freitag 27. April, 9.20–16.40

Wo

Hotel Bern, Bern

Was

Fachseminar: Der heutige Ressourcenverbrauch der Industrieländer kann nicht dauerhaft aufrechterhalten werden. Plattform, um über die Ziele und Inhalte einer Schweizer Rohstoffstrategie zu diskutieren.

Kosten

Fr. 390.–; für Mitglieder Pusch

Fr. 270.–, für Mitglieder Pusch

im Studium Fr. 50.– Auskunfts

Anmeldung

Stiftung praktischer Umweltschutz

Pusch, 8024 Zürich

Tel. 044 267 44 11,

E-Mail mail@umweltschutz.ch,

www.umweltschutz.ch

GEMÜSEBAU, GARTEN

Erfahrungsaustausch

Biogemüse 1

Wann

Donnerstag 5. Juli

Wo

8476 Unterstammheim

Was

Effiziente Unkrautregulierung, mit Fachbeiträgen und Geräteführungen.

Kursleitung

Martin Lichtenhahn, FiBL

Auskunfts, Anmeldung

FiBL Kurssekretariat, Postfach,

5070 Frick, Tel. 062 865 72 74,

Fax 062 865 72 73,

E-Mail kurse@fibl.org,

www.anmeldeservice.fibl.org

REBBAU

Rebenveredelungskurs

Wann

Samstage 2. und 30. Juni

Wo

FiBL, 5070 Frick

Was

Mit der Technik der Rebenveredelung ist schon im darauffolgenden Jahr ein Vollertrag mit einer



neuen Sorte möglich. Im zweitägigen Kurs erlernen Sie in Theorie und Praxis die Grundlagen für eine erfolgreiche Rebenveredelung.

Kursleitung

Andi Häsel, FiBL

Auskunfts, Anmeldung

FiBL Kurssekretariat, Postfach,

5070 Frick, Tel. 062 865 72 74,

Fax 062 865 72 73,

E-Mail kurse@fibl.org,

www.anmeldeservice.fibl.org

TIERHALTUNG

Low-Input-Biomilchproduktion

Wann

Mittwoch 13. Juni

Wo

Noch offen

Was

Gemeinsame Beurteilung der Strategie Low Input für Biomilchbetriebe. Erfahrungsaustausch, gesamtbetriebliche Betrachtung, Direkt- und Strukturkosten. Wo steckt das Potenzial zur Kostenreduktion? Besuch eines Praxisbetriebs.

Kursleitung

Stefan Schürmann, FiBL

Auskunfts, Anmeldung

FiBL Kurssekretariat, Postfach,

5070 Frick, Tel. 062 865 72 74,

Fax 062 865 72 73,

E-Mail kurse@fibl.org,

www.anmeldeservice.fibl.org

POLITIQUE AGRICOLE

6th European Organic Congress

When

Tuesday/Wednesday April 17/18

Where

Copenhagen, Denmark

What

Smart change – towards a sustainable Common Agricultural Policy (CAP).

Cost

€ 150.–

Organisers

IFOAM EU Group

and Organic Denmark

Information, Registration

www.organic-congress-ifoameu.org

MARCHÉS, FÊTES, FOIRES

AgroBIOrama Expo

Date et horaire

Du jeudi 29 mars au dimanche

1^{er} avril 2012

Lieu

Beaulieu Lausanne

Contenu



Le grand rendez-vous annuel de l'agriculture biolo-

Pots en verre avec couvercle Bouteilles avec fermeture à étrier

Pour toutes sortes d'aliments:

Marmelades, fruits, légumes, ...

Bocaux de formes et de grandeurs différentes
de 0,4 dl jusqu'à 1 litre.

Bouteilles avec fermeture à étrier 2,5 dl jusqu'à 1 litre.

Echantillons gratuits avec liste des prix sur demande

Crivelli Emballages • CH-6830 Chiasso

☎ 091 647 30 84 • Fax 091 647 20 84

crivelliimballaggi@hotmail.com

Changement de paradigme agricole

À propos de la politique agricole
2014–2017

➤ Toujours moins nombreux, les paysans ne devraient pas se laisser diviser entre bons Bio et mauvais PI mais lutter ensemble pour des objectifs politiques.

Toujours plus mécanisée et chimique, l'agriculture est rendue responsable de nombreux problèmes écologiques et du dramatique effondrement de la biodiversité. L'opinion publique attribue donc logiquement à l'agriculture une image négative de pollueuse.

Ne pas considérer l'agriculture isolément

Désigner un coupable arrange bien l'État et ses institutions agricoles – OFAG en tête. C'est pourtant lui et elles qui ont fourni des incitations financières et un appareil étatique de formation et de vulgarisation pour amener l'agriculture organique d'alors à utiliser des produits chimiques et de synthèse. À cause de l'État, les paysans n'ont quasiment plus eu d'alternatives pendant des décennies. Les discussions politiques ne tiennent absolument pas compte du fait que derrière les coupables paysans on trouve la puissance de l'État et l'industrie qui va avec. Ce vieux truc cousu de fil blanc permet à coup sûr de désigner le paysan comme seul coupable et de le sacrifier comme un pion aux échecs parce qu'il a été mis à cette place par l'État et l'industrie. L'ensemble de la situation se complexifie encore à cause du fait qu'une petite partie des paysans a joué – en passant par la puissante Union suisse des paysans, étroitement en cheville avec la politique et l'industrie – un rôle très actif dans ce processus de chimification et d'intensification de l'agriculture.

Et maintenant vient le temps d'une agriculture durable et de plus d'écologie. Ce changement de paradigme vers le développement durable ne peut pas être suivi aussi rapidement par les paysans. La manière culpabilisante dont on traite les paysans engendre une grande frustration et même une forme de haine de l'État, de ses institutions agricoles et des organisations environnementales.

Les fils des paysans ont été formés pendant des décennies pour tirer des rendements toujours plus énormes du sol, des plantes et des animaux en recourant

toujours plus aux intrants industriels. Et maintenant qu'ils sont enfin devenus de «bons» paysans, il faut de nouveau les forcer à un changement de paradigme en inversant les signaux politiques: en route vers le développement durable. Et ce qui naguère avait pris des décennies devrait maintenant se faire en quelques années – de nouveau sous la pression de l'État. Et les paysans modernes qui ne filent pas doux doivent être sanctionnés financièrement.

C'est toute la société qui doit changer de paradigme

La route vers plus de durabilité et d'écologie doit être un processus qui implique l'ensemble de la société et dont la responsabilité ne peut pas simplement être reportée seulement sur l'agriculture. Il faut donc tout d'abord que l'ensemble de la société assume collectivement le passé et donc les décennies de politique agricole mal conduite menée par l'État et l'industrie. Soulager le paysan du poids de la faute qu'on lui fait endosser tout seul en fait partie.

L'État et ses institutions, qui ont poussé à la roue du changement de paradigme vers une agriculture chimique écologiquement désastreuse, doivent donc assumer leur part non négligeable de responsabilité. Cette étape est nécessaire si on veut pouvoir réorienter la société vers une réconciliation et un nouveau partenariat avec les paysans. Les organisations environnementales devraient en prendre note et chercher elles aussi à mettre en place un partenariat en traitant les paysans d'égal à égal au lieu de continuer à rabaisser et à discréditer les paysans comme elles le font maintenant. Il serait surtout très utile que les organisations environnementales examinent de plus près le rôle de la consommation dans ce contexte.

Le paysan produit durablement si le consommateur le demande

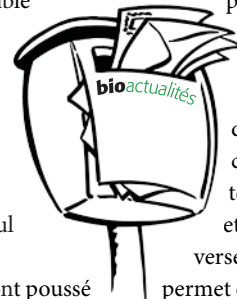
Le «mandat constitutionnel agricole» (article 104), qui exige une agriculture durable et multifonctionnelle, avait été accepté avec 78 pour cent de oui. On pourrait donc logiquement s'attendre à ce que les votants, qui sont tous des consommateurs, demandent à pouvoir acheter les produits agricoles correspondants. Or ce n'est pas le cas. C'est la demande de produits alimentaires durable

qui provoquerait rapidement la mise en place d'une production agricole durable. Pas l'inverse. La grande majorité des consommateurs veut cependant acheter des produits alimentaires toujours moins chers. Or ces derniers proviennent en majeure partie de l'agriculture chimique intensive. L'agriculture durable est plus chère et ne peut pas produire aussi bon marché.

En attirant sans cesse l'attention sur les milliards agricoles prélevés sur l'argent du contribuable, les organisations environnementales et tant d'autres provoquent l'impression ambivalente que le contribuable finance largement l'agriculture. C'est un fait que la majorité des paysans suisses ne peuvent plus se recapitaliser à partir de leur domaine agricole.

Cela signifie que le revenu agricole n'est pas suffisant pour financer les fermes, qui doivent être subventionnées par des revenus accessoires non agricoles. On devrait pour être juste montrer clairement que le consommateur bénéficie immédiatement et directement des fonds publics versés à l'agriculture puisque cela permet de diminuer le prix de vente des denrées alimentaires. La consommation durable assume par contre la coresponsabilité de la protection de l'environnement et, à plus long terme, de la mise en place d'une économie plus durable.

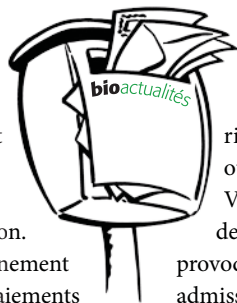
Georges Stoffel, Avers GR



On est très loin d'une agriculture paysanne

À propos de l'article «Quand les collaborations remplacent les terres qui manquent» d'Ursina Galbusera, bio actualités 1/2012

➤ J'ai lu avec intérêt l'article sur la communauté d'exploitation Huber+Moser. Je doute cependant que cela corresponde encore au principe de la globalité et à la philosophie des cycles fermés. Et je trouve que cela n'a bientôt plus rien à voir avec une agriculture paysanne. Le chef d'exploitation n'est en effet plus que «coach», et la cheffe d'exploitation s'occupe du bureau tandis que Monsieur Moser aide à temps partiel. Et le travail salissant est effectué par l'employé du bloc de l'Est. Je ne crois pas que le contribuable soit d'accord de soutenir ce genre de fabriques de lait et de lisier avec des paie-



ments directs puisqu'il ne s'agit plus ici d'une ferme familiale et paysanne «cultivant le sol» comme le prévoit la Constitution. On a ici quelqu'un qui tire pleinement profit de l'actuel système des paiements directs sans se salir personnellement les mains. Et le fait que ce soit justement ce chef d'exploitation – ou plutôt ce «coach d'exploitation» – qui dirige la vulgarisation agricole du canton de Thurgovie me donne beaucoup à réfléchir.

Elisabeth Breitenmoser, Appenzell

Maladie de la langue bleue et révision de la loi sur les épizooties

» La vaccination obligatoire contre la maladie de la langue bleue imposée entre 2008 et 2010 avait suscité une résistance relativement importante, surtout en Suisse allemande. Le fait que cette mesure de contrainte ait reposé sur des bases légales très bancales a amené les autorités à réviser la loi fédérale sur les épizooties (LFE) pour donner plus de compétences à la Confédération en cas de nouvelles épizooties. Cette révision était en consultation il y a une année et demie, et le message final sera soumis prochainement au parlement fédéral. L'Institut de virologie et d'immunoprophylaxie (IVI) a fourni une réponse lapidaire à la question des preuves scientifiques de l'efficacité de la campagne de vaccination contre la maladie de la langue bleue qui a duré trois ans: Cette maladie est maintenant éradiquée dans notre pays. Et tant les dommages que les souffrances animales pendant l'épizootie auraient été négligeables. Cela donne au moins indirectement raison aux détracteurs de la vaccination obligatoire: Il n'est quand même pas possible que des dizaines de millions d'impôts puissent être claqués comme ça sans un contrôle d'efficacité digne de ce nom! Sans compter que les effets secondaires annoncés n'ont en général pas été pris au sérieux – et encore moins dédommages. Pour éviter qu'un tel bazar puisse se reproduire, il faudrait à mon avis que la version finale de la LFE révisée contienne les mesures suivantes:

» Toute mesure de contrainte doit être accompagnée d'une étude scientifique en double aveugle pour pouvoir réagir sans délai en cas d'apparition d'effets secondaires et/ou de manque d'efficacité (N.B.: Vu que les effets secondaires des vaccinations sont souvent provoqués par les additifs, il n'est pas admissible que le groupe de contrôle reçoivent simplement le vaccin dépourvu d'agent vaccinal – qui peut être p. ex. des souches inactivées ou affaiblies du virus!). Et les opposants devraient pouvoir participer à ces études de suivi.

» En cas de mesure de contrainte, les éleveurs doivent être intégralement dédommages pour les dommages consécutifs et les effets secondaires. Il faut pour cela inverser la charge de la preuve (cela est important dans la mesure où les additifs des vaccins doivent commencer par affaiblir le système immunitaire pour que l'agent vaccinal proprement dit puisse produire l'effet espéré). En cas de désaccord sur la question des dédommages, les éleveurs doivent pouvoir faire appel à une instance de recours indépendante et neutre.

» Pour lutter contre le reproche du manque de transparence, les études sur lesquelles se base l'homologation des vaccins utilisés doivent pouvoir être consultées en cas de mesure de contrainte.

Par ailleurs, le consommateur attend aussi en cas de vaccination une sécurité absolue des denrées alimentaires qui repose sur des analyses de résidus validées scientifiquement. Toujours est-il que les vaccins contre la maladie de la langue bleue contenaient des neurotoxines extrêmement puissantes comme l'hydroxyde d'aluminium ou le mercure. Nous n'avons pas plus besoin d'une vache folle numéro deux que d'un scandale alimentaire de plus! Je suis convaincu que ces mesures sont aussi parfaitement à même d'inclure les opinions divergentes dans les procédures décisionnelles et de maintenir les émotions et l'imaginaire de tout le monde dans des proportions convenables, ce qui permettrait de ramener la discussion sur un plan factuel. Ce dont tout le monde profiterait.

Maurus Gerber, La Sagne VD

N.B.: En ce qui concerne le mouvement bio, j'attends à l'avenir du FiBL assez d'indépendance d'esprit pour mieux pouvoir soutenir les voix critiques. Je trouve par ailleurs extrêmement déplaisant que bio.inspecta veuille faire un exemple au moins avec certains cas d'opposition aux vaccinations.

PETITES ANNONCES

Cherche

On cherche encore **quelques génisses pour bon alpage**, région de La Brévine, tél. 032 935 12 91. Insister ou répondre.

Ferme bio cherche **collaborateur** (pour cause de décès). U. Ott, Tutschgenhof, Seemerrüti 6, 8483 Kollbrunn, tél. 052 383 16 92

J'ai 43 ans et je cherche un **poste à env. 50 %** (2 à 3 jours par semaine) dans secteur ou entreprise agricole, région Aarau-Wildegg-Brugg (je commence au début août ma formation de paysanne), tél. 079 465 80 60

Petite famille cherche **domaine agricole à louer ou à acheter**, indépendant ou même isolé, aussi en zone de montagne et nécessitant rénovations, pour moutons et plantes aromatiques, tél. 078 913 06 18 (le soir)

Vous cherchez une famille avec laquelle vous pourriez partager vos idées, votre travail? Nous cherchons du **travail** (à temps partiel) ou une **petite surface à cultiver**, et aussi une habitation. Gruyère ou environs de Fribourg, tél. 034 411 05 32, courriel tania_aes@hotmail.com

La coopérative maraîchère bio «LA CLEF DES CHAMPS» cherche **un-e stagiaire** pour le printemps (avril-mai) 2012. 2950 Courgenay JU, tél. 032 471 12 86 ou 078 836 58 95, courriel jardinier@clef-des-champs.ch

La coopérative pour l'agriculture biologique Agrico cherche pour compléter l'équipe de la ferme **une collaboratrice ou un collaborateur** pour les cultures de légumes. Nous avons une ferme de grandeur moyenne dans l'agglomération bâloise. Nous vendons directement nos légumes aux clients abonnés et sur plusieurs marchés hebdomadaires.

Vous **aimez les contacts et les plantes**, vous êtes ouvert-e à la nouveauté et avez un permis de conduire voiture. Contact: Agrico, Eva von Allmen, Birsmatthof, 4106 Therwil, courriel eva.vonallmen@birsmatthof.ch, www.birsmatthof.ch

Offre

Quel propriétaire de domaine agricole cherche un **paysan consciencieux**, qualifié et motivé? Téléphonez-nous au 077 484 06 02, à partir de 20 h 00

Vous cherchez une **fée de la cuisine**? Libre dès mai pour demi-journées à la cuisine et au jardin contre nourriture et logement. Prière d'envoyer vos coordonnées par SMS au 0049 175 662 90 04 – je vous rappellerai!

De délicieuses asimines! Fruits crémeux et doux dotés d'un bouquet d'arômes exotiques (bananes, vanille, ananas, mangue). Arbres robustes (jusqu'à -25 °C!) et faciles à entretenir sans aucun traitement phytosanitaire! Fruits intéressants pour la vente directe en bio. Informations et commande des plants auprès d'Andreas Hess Baumschule & Obstbau, tél. 052 741 58 50

hosberg AG

Bio Eierhandel

8630 Rüti ZH, Tél. 055 251 00 20

Le leader
du commerce
des œufs bio!



Visitez notre site internet: vous y
trouverez des informations acutelles
pour les clients et les fournisseurs!
www.hosberg.ch

KAG freiland
das tierfreundliche Bio-Lab



Exploitation commerciale certifiée biolo-
gique, spécialisée en importation directe

agrobio **schönholzer ag**
www.agrobio-schoenholzer.ch

CH-9217 Neukirch an der Thur

Tel: +41 (0)71 642 45 90 (lun-ven 8-12)

Mobile: +41 (0)79 562 45 00 (lun-ven 13-14)

Email: info@agrobio-schoenholzer.ch

D'ACTUALITÉ ET EXCLUSIVEMENT D' AGROBIO SCHÖNHOLZER SA

Foin de luzerne & pellet de luzerne BIO: contenu de MA sélectionnable (de 4ème à 6ème coupe), p.ex. power pellets de >20% en MA bag, protéines et fibres facilement digestibles

Céréale plante entière BIO: déshydraté, en cubes, fourrage grossier, riche en amidon et en fibres, contenu comparable au maïs plante entière, excellent rapport qualité-prix!

Lin Crunch BIO (d'actualité dans la saison de vêlage): concentré énergétique et protéique, complètement extrudé, aliment complémentaire pour la production laitière et les élevages

Produits de maïs BIO du pays: ensilage, maïs-grain, cubes de plante entière

Tourteau de pression de soja BIO: protéine pour mélanger ou équilibrer la ration

Mélasse de betterave: très énergétique et appétible, visqueuse, livraison en container

Foin et paille BIO et conventionnelle: toutes les qualités et variations

Plusieurs aliments peuvent être combinés en une commande, déchargement avec grue possible moyennant un supplément!



LINUS SILVESTRI AG

Partenaire opérationnel pour le bétail
9450 Lüdingen/SG

Tél. 071 757 11 00 Fax 071 757 11 01

Email: kundendienst@lsag.ch

Site Internet: www.bioweidebeef.ch

Commercialisation et conseil:

Linus Silvestri, Lüdingen, SG
Jakob Spring, Kollbrunn, ZH

Natel 079 222 18 33
Natel 079 406 80 27

Votre chance – nous cherchons de nouveaux producteurs de Bœuf de Pâturage BIO®

Nous cherchons toujours

- Remontes d'engraissement provenant de troupeaux allaitants ou laitiers avec prime de qualité intéressante en fonction des résultats d'abattage
- Nouveaux producteurs de Bœuf de Pâturage BIO pour les formes de production suivantes: achat de remontes d'engraissement pour engraissement de finition, production laitière ou troupeau allaitant avec engraissement de finition (cf. www.lsag.ch)
- Éleveurs de vaches mères pour la production d'Aubrac

Vos avantages:

Intéressantes possibilités d'écoulement dans le programme Bœuf de Pâturage BIO.

Nous commercialisons:

Reproducteurs Aubrac, génisses F-1 pour vaches mères, remontes d'engraissement bio, veaux d'étal bio, petits veaux bio, porcs bio, truies bio, porcelets bio, vaches de réforme bio

Téléphonez-nous, nous vous conseillerons volontiers!



Mühle Rytz AG
Agrarhandel und Bioprodukte

Votre partenaire bio

Action printemps pour bétail laitier

Rabais de CHF 3.00 / 100 kg sur les aliments pour bétail laitier combiné avec l'achat de sels minéraux jusqu'au 30.04.12

Action seaux à lécher

Rabais de CHF 4.00 par seau jusqu'au 30.04.12. Exemples de prix :

- 5 seaux: CHF 36.50 / seau
- Petite palette (24 seaux): CHF 32.40 / seau
- Grande palette (45 seaux): CHF 29.75 / seau

D'actualité: Provaca Bio

Le meilleur régulateur de digestion et succédané du foin sur le marché suisse!

Nous vous conseillons volontiers

Mühle Rytz AG, 3206 Biberen Tél. 031 754 50 00
www.muehlerytz.ch, mail@muehlerytz.ch